Mise à 2x2 voies de la RCEA dans l'Allier

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Dompierre-sur-Besbre

14 janvier 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Objet de la réunion

Informer sur le projet d'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) dans l'Allier par recours à une concession autoroutière en vue de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Sommaire

- Les acteurs du projet
- Avancement du projet
- Présentation du projet
  - Présentation générale de la RCEA, objectifs et périmètre du projet dans l'Allier
  - Les principes d'aménagements
  - Le péage ouvert
- Dossier d'enquête préalable à la DUP
(avec zooms sur le secteur Montmarault-Chemilly)
- Calendrier prévisionnel
- Information – Communication

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Les acteurs du projet

L'État Maître d'ouvrage représenté par :

- **le Préfet de la Région Auvergne, coordonnateur du projet,**

- **la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne (DREAL), Service Maîtrise d'Ouvrage**
  assure le pilotage général de l'opération : concertation, études, procédures

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Les acteurs du projet

- **Le garant du débat public, M. THOMAS**
  veille au bon déroulement de la concertation, de l'information et de la participation du public dans la continuité du débat public qui s'est déroulé fin 2010/début 2011

- **Le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)**
  réalise les études préalables nécessaires à la définition technique du projet

- **L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la Société SNC LAVALIN**
  en charge de la rédaction du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Avancement du projet

- **Échéances passées** :
  - Débat public : 2010/2011
    Décision ministérielle du 24 juin 2011
  - Communiqué du ministre du 11 juillet 2013
  - Réalisation du dossier d'enquête publique : 2013/2014
- **En cours 2015** :
  - Procédures préalables à l'enquête publique
- **Échéances prévisionnelles** :
  - Enquête publique : janvier/février 2016
  - Décret DUP : début 2017
  - Signature du contrat de concession : mi-2018
  - Études et procédures : 2018/2019
  - Travaux : 2019/2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

Présentation générale de la RCEA :

- **92 km entre le giratoire de Montmarault (A71) et l'échangeur de Digoin**
  91 km dans l'Allier et 1 km en Saône-et-Loire
- **13 échangeurs**
- **En 2015, seulement 1/3 du linéaire aménagé à 2x2 voies**
- **Emprises en section courante déjà acquises pour le doublement de la chaussée existante**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

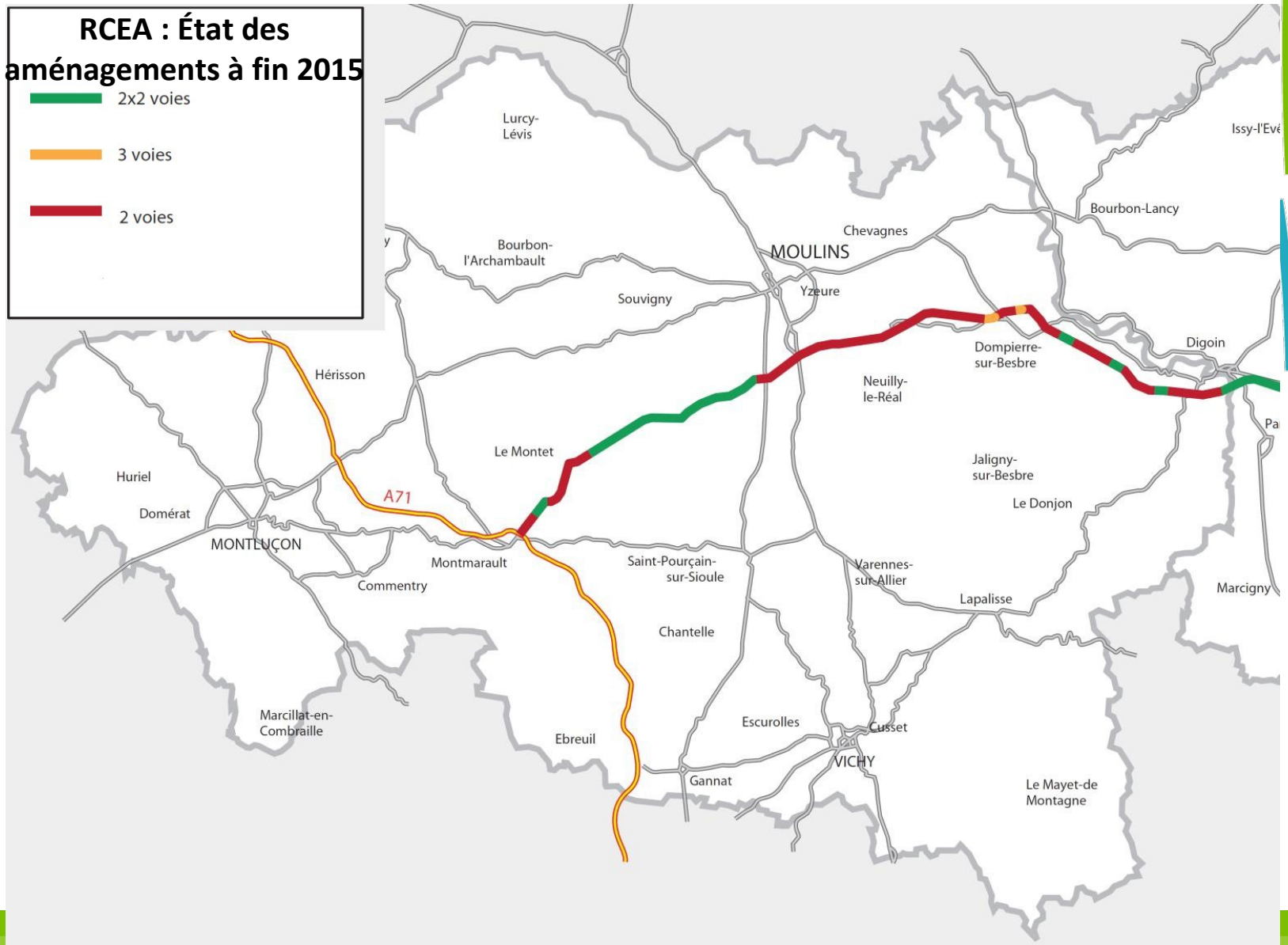

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

Les objectifs du projet :

- **Améliorer la sécurité routière par la mise à 2x2 voies de l'ensemble de l'itinéraire**
- **Améliorer la qualité de service en créant des aires de service et de repos**
- **Favoriser l'attractivité et la desserte des territoires traversés**
- **Prendre en compte les enjeux environnementaux avec l'amélioration du Val d'Allier, la mise en place, notamment, de protections acoustiques pour les riverains et en complétant le dispositif de collecte et de traitement des eaux de ruissellement des chaussées**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

- **Périmètre de la DUP :**

Montmarault – Digoin – 92 km -

y compris (échangeur A71/RCEA à Montmarault
échangeur RN7/RCEA à Toulon/Allier

- **Périmètre de la concession :**

Montmarault – Digoin – 92 km -

y compris échangeur RN7/RCEA
non compris échangeur A71/RCEA à Montmarault

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Les principes d'aménagement de la RCEA :

- **Maintien de tous les échangeurs**

- **Aires de repos et de services :**
  - **Cressanges (aire de services nouvelle)**
  - **Dompierre-sur-Besbre (aire de repos nouvelle)**
  - **Pierrefitte-sur-Loire (aire de repos existante agrandie)**

Présentation du projet

Synoptique des aires + capacités Voitures et poids Lourds

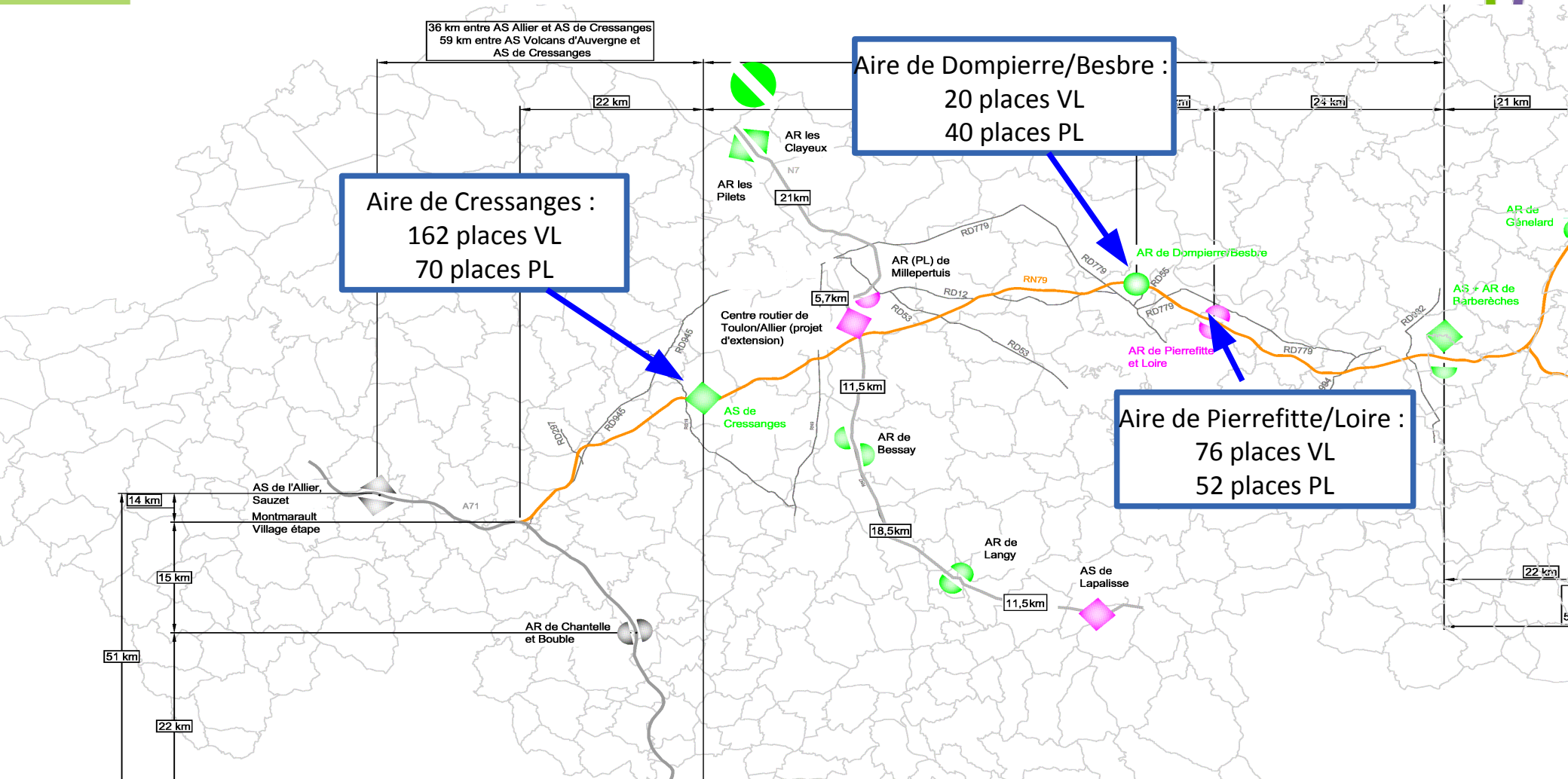

Les principes d'aménagement de la RCEA :

- **Val d'Allier :**

  *** rehausse du tracé**

  *** allongement du pont sur l'Allier (180 m → 400 m)**

Val d'Allier

RCEA - Franchissement du Val d'Allier

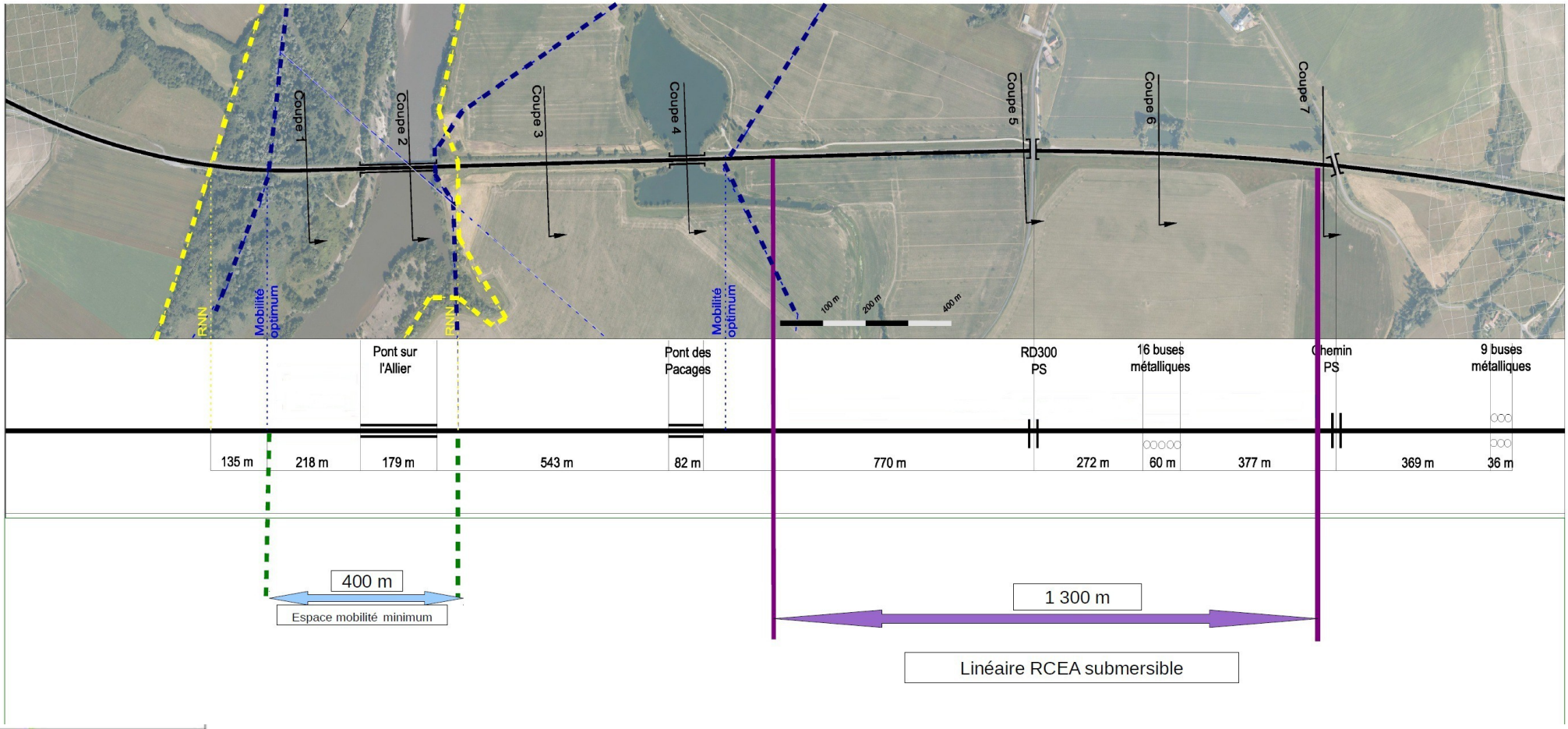

Mise à 2x2 voies avec allongement du pont sur l'Allier et réhaussement

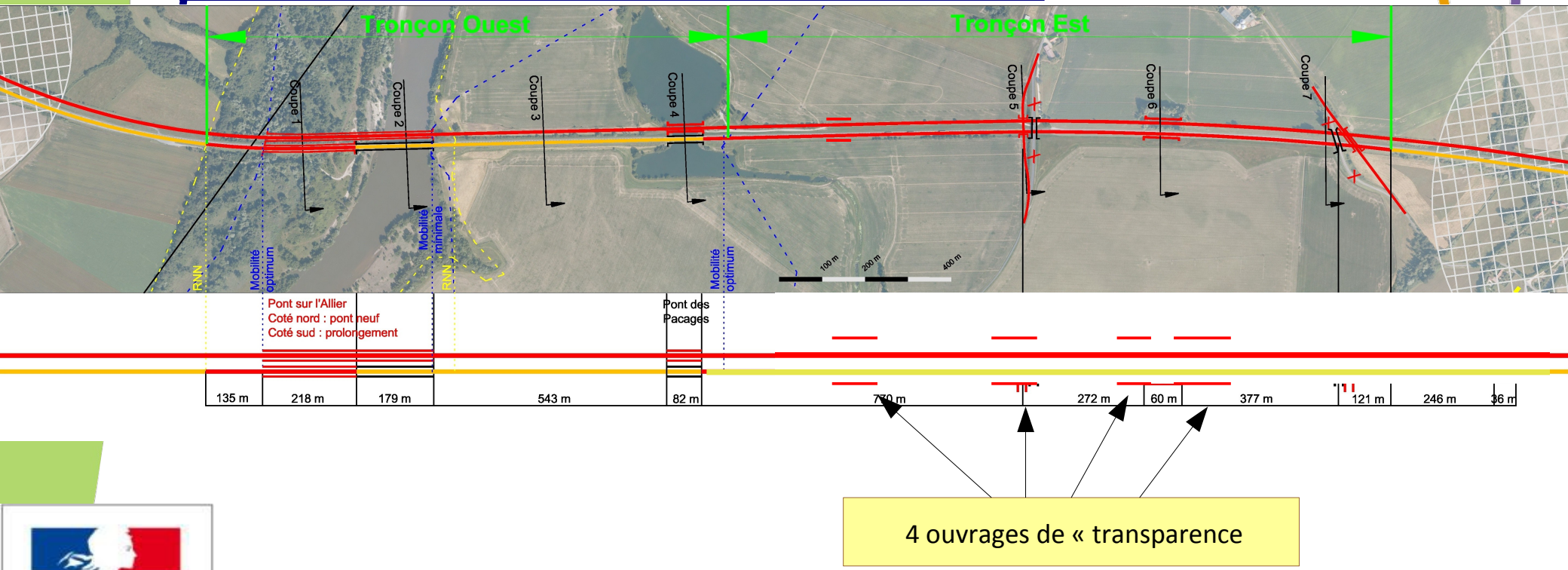

4 ouvrages de « transparence

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

RNN Val d'Allier –Dossier d'opportunité

Modification du décret du 25 mars 1994 portant création de la réserve naturelle du Val d'Allier

Extrait de l'article 12 : '' *...seuls sont autorisés les travaux nécessités par l'entretien de la réserve, des ouvrages publics et des ouvrages contre l'érosion...*''

Elaboration d'un dossier d'opportunité afin de montrer que les travaux d'aménagement de la RCEA au droit de la RNNVA, notamment l'allongement du pont de franchissement de l'Allier, apporteront un très net bénéfice écologique à la réserve

Opportunité pour redonner à la rivière un espace de mobilité déterminant pour la dynamique fluviale au bénéfice des milieux naturels

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Les principes d'aménagement de la RCEA :

- **3 échangeurs modifiés ou créés :**
  - **A71/RCEA à Montmarault**
  - **RN7/RCEA à Toulon-sur-Allier**
  - **Montbeugny (avec barrières de péage)**

Les principes d'aménagement de la RCEA :

Pour les échangeurs modifiés ou créés :

- Étude de différentes variantes
- Analyse multicritères
- Choix d'un « scénario préférentiel »
- Identification des impacts et des mesures pour prise en compte dans le dossier d'enquête publique (étude d'impact)

Les principes d'aménagement de la RCEA :

- **Échangeur A71/RCEA à Montmarault :**
  - **Pourrait être réalisé par APRR**
  - **Mise en service de ce futur diffuseur autoroutier entre RCEA et A71 au plus tôt à la mise en service de la future autoroute RCEA**

Présentation du projet

Echangeur de Montmarault

de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Présentation du projet

Échangeur RCEA/RN7

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Présentation du projet

Échangeur de Montbeugny

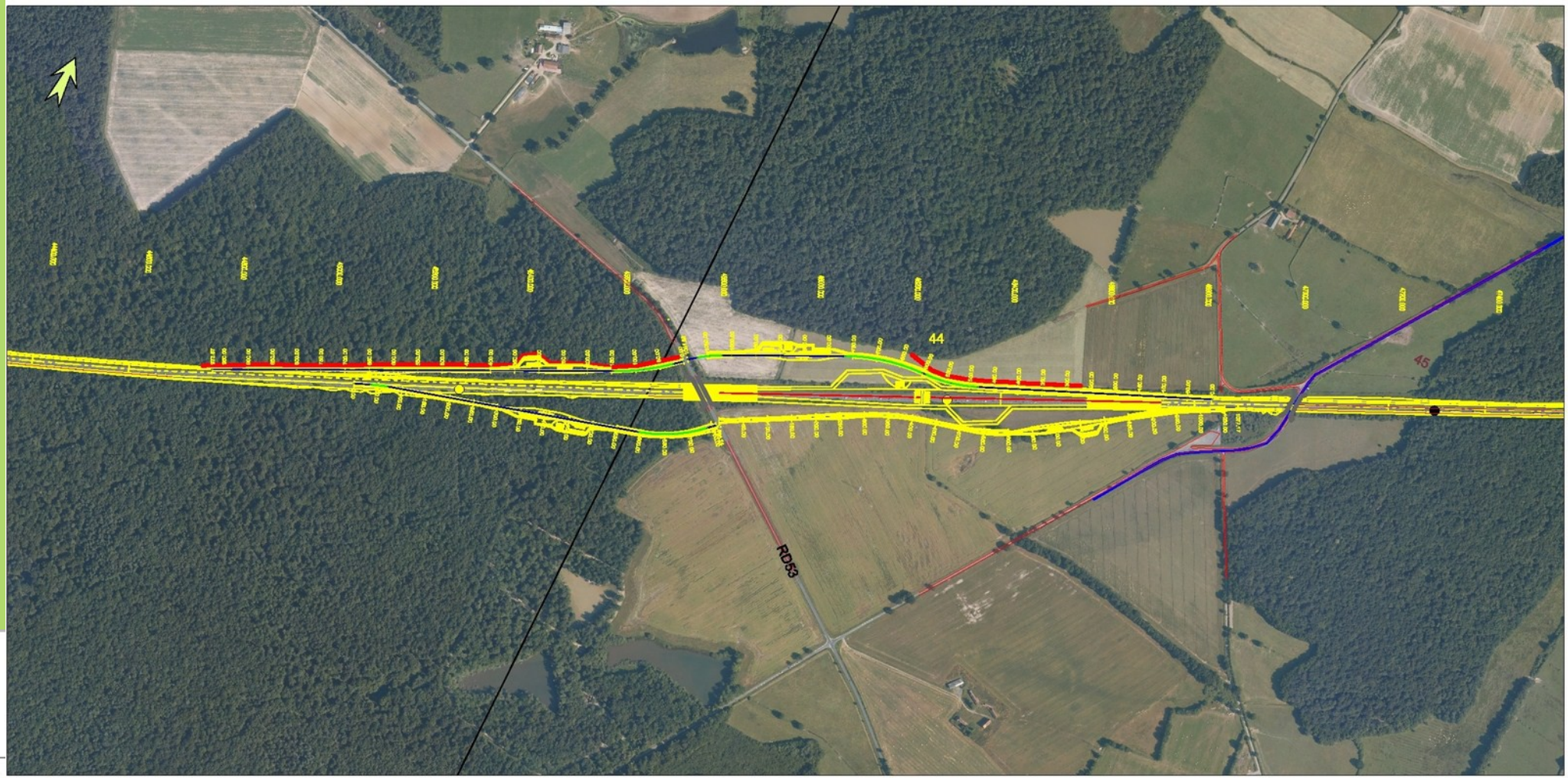

Présentation du projet

Les principes d'aménagement de la RCEA :

Péage ouvert :

- 3 barrières en pleine voie aux échangeurs
  - Le Montet
  - Montbeugny
  - Molinet
- barrières sur les bretelles de ces 3 échangeurs et sur les bretelles de l'échangeur de Deux-Chaises

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

Péage ouvert :

- des barrières de péage en pleine voie
- des échangeurs libres de péage entre 2 barrières de péage
- un paiement forfaitaire par tronçon

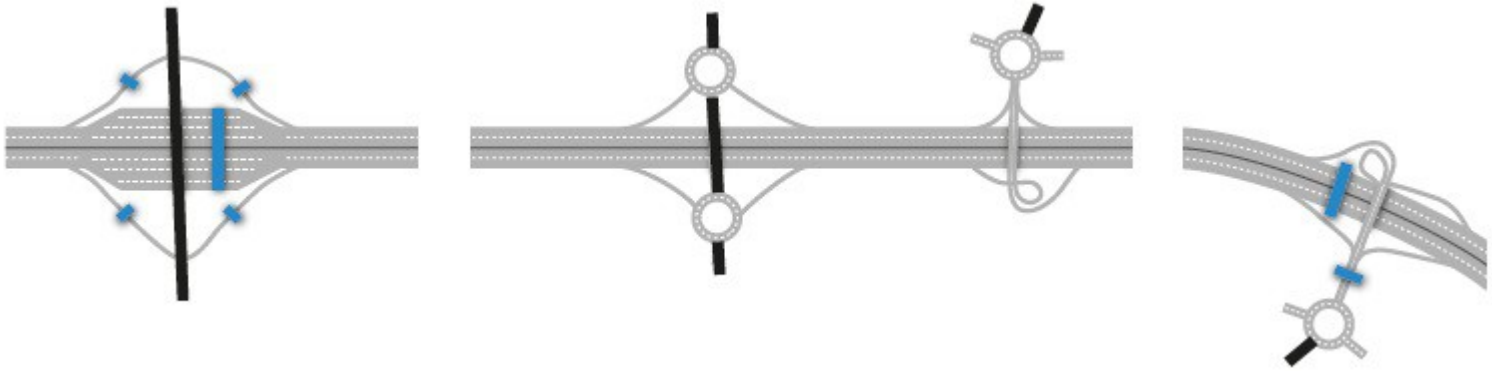

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

Système de péage

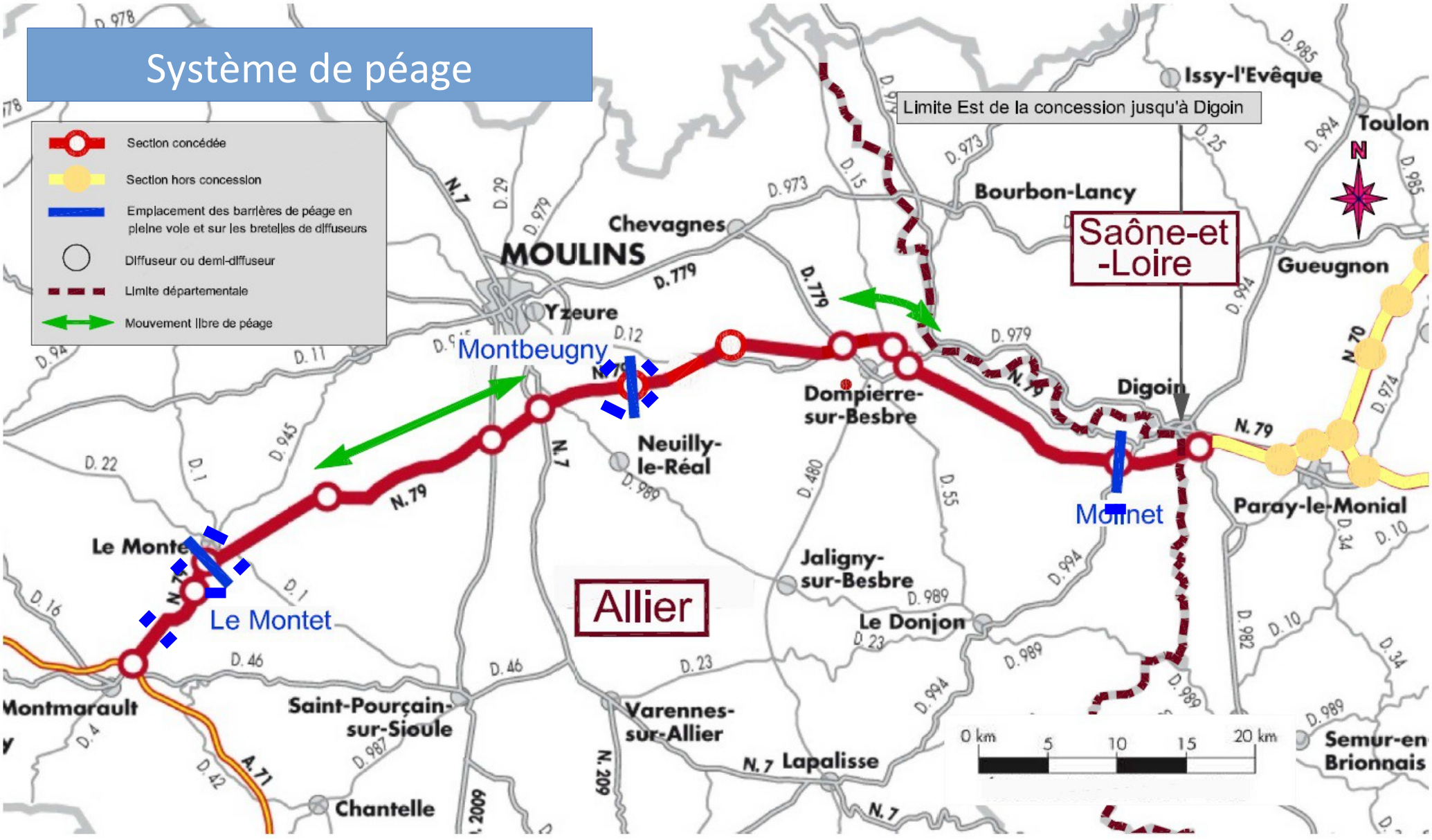

Péage ouvert
Exemple d'itinéraire : Le Donjon - Paray

Le Donjon

↓

Paray-le-Monial

- Parcours sur la RD 994
- Entrée sur RCEA à l'échangeur de Mollnet : barrière de péage sur la bretelle d'entrée
- Parcours sur la RCEA jusqu'à l'échangeur de Mouillargue- -Paray-le-Monial
- Sortie à l'échangeur de Mouillargue - Paray-le-Monial

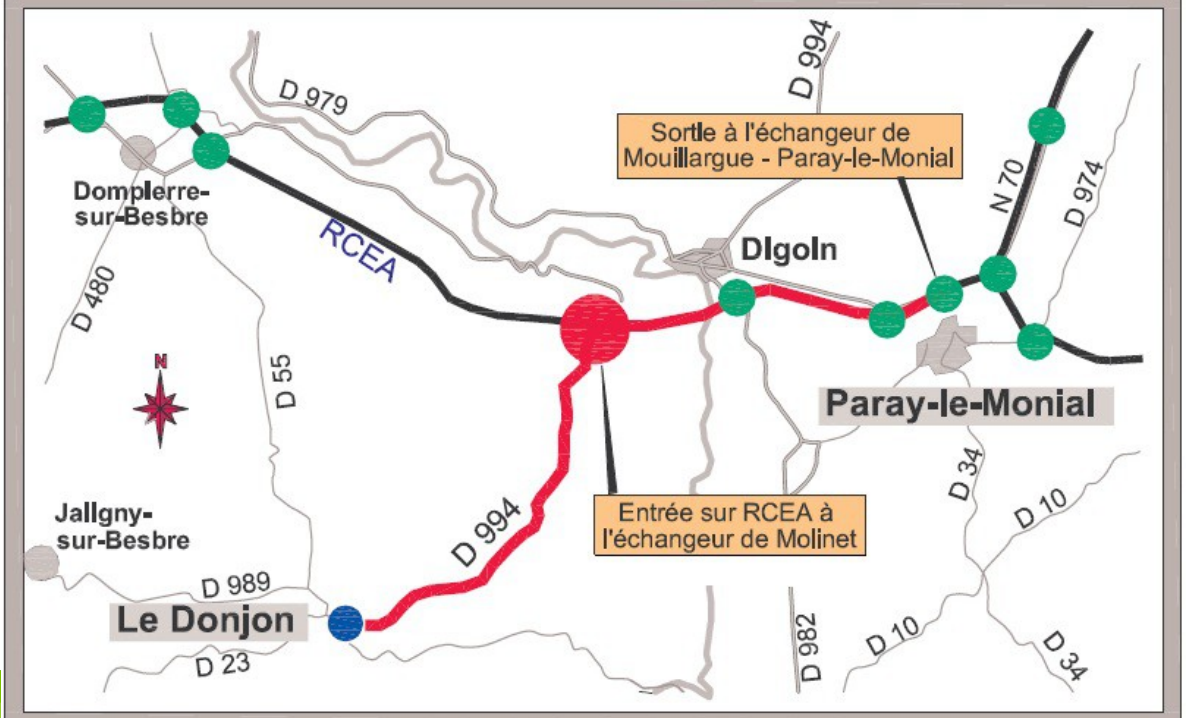

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Péage ouvert
Exemple d'itinéraire : Yzeure-Cressanges

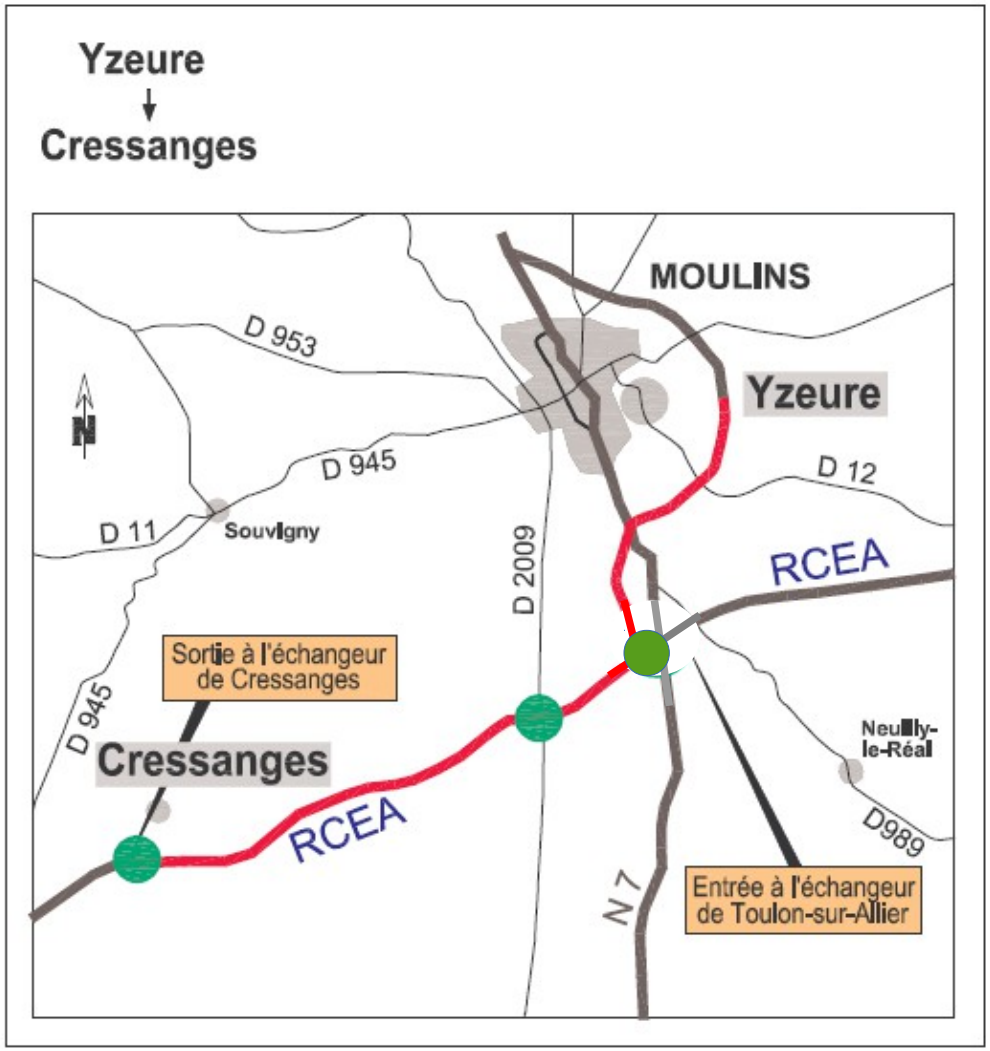

1 colonne
2 colonne
3 colonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Coût du projet :

Estimation détaillée des travaux routiers, des aménagements liés à la mise en concession (équipements autoroutiers : barrières, gare de péage, radio…)

507 M€ (valeur octobre 2013)

Financement par le futur concessionnaire

Coût du projet

- **Simulations financières de la concession réalisées avec l'échangeur RN7/RCEA**
- **Elles mettent en évidence qu'il n'y aurait pas besoin de subvention d'équilibre**
- **Appel d'offres pour la désignation du futur concessionnaire :**
  - solution de base avec échangeur RN7/RCEA
  - option sans échangeur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Étude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Évaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...

Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Étude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Évaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...

Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Étude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Évaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...

Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Étude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Évaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...

Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à l'enquête DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Etude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse
Volume 7 [Evaluation économique et sociale
Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme
Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF … Annexes

Volume 1

C – Notice explicative

- La RCEA actuelle
- La justification du parti d'aménagement retenu
  → localisation et fonctionnalité des nouveaux échangeurs et des échangeurs avec barrière de péage

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Échangeur de Molinet avec barrières

Échangeur de Molinet

Variantes /critères	Variante 1	Variante 2	Variante 2 bis	Variante 3
Fonctionnalités				
Technique				
Agriculture				
Cadre de vie				
Milieu naturel				

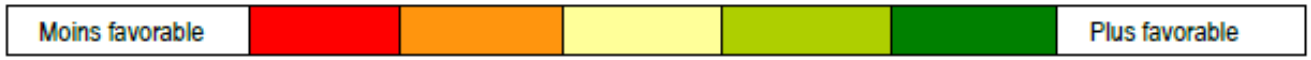

Au final, la solution V2 bis apparaît comme la solution qui concilie le mieux les différents critères fonctionnels, humains et environnementaux. Des mesures appropriées peuvent être réalisées sur le plan technique pour améliorer la perception de la barrière. Le choix préférentiel du maitre d'ouvrage s'est porté sur cette variante.

Zoom sur le secteur Montbeugny-Digoin

Échangeur de Molinet avec barrière pleine voie et barrières sur bretelles

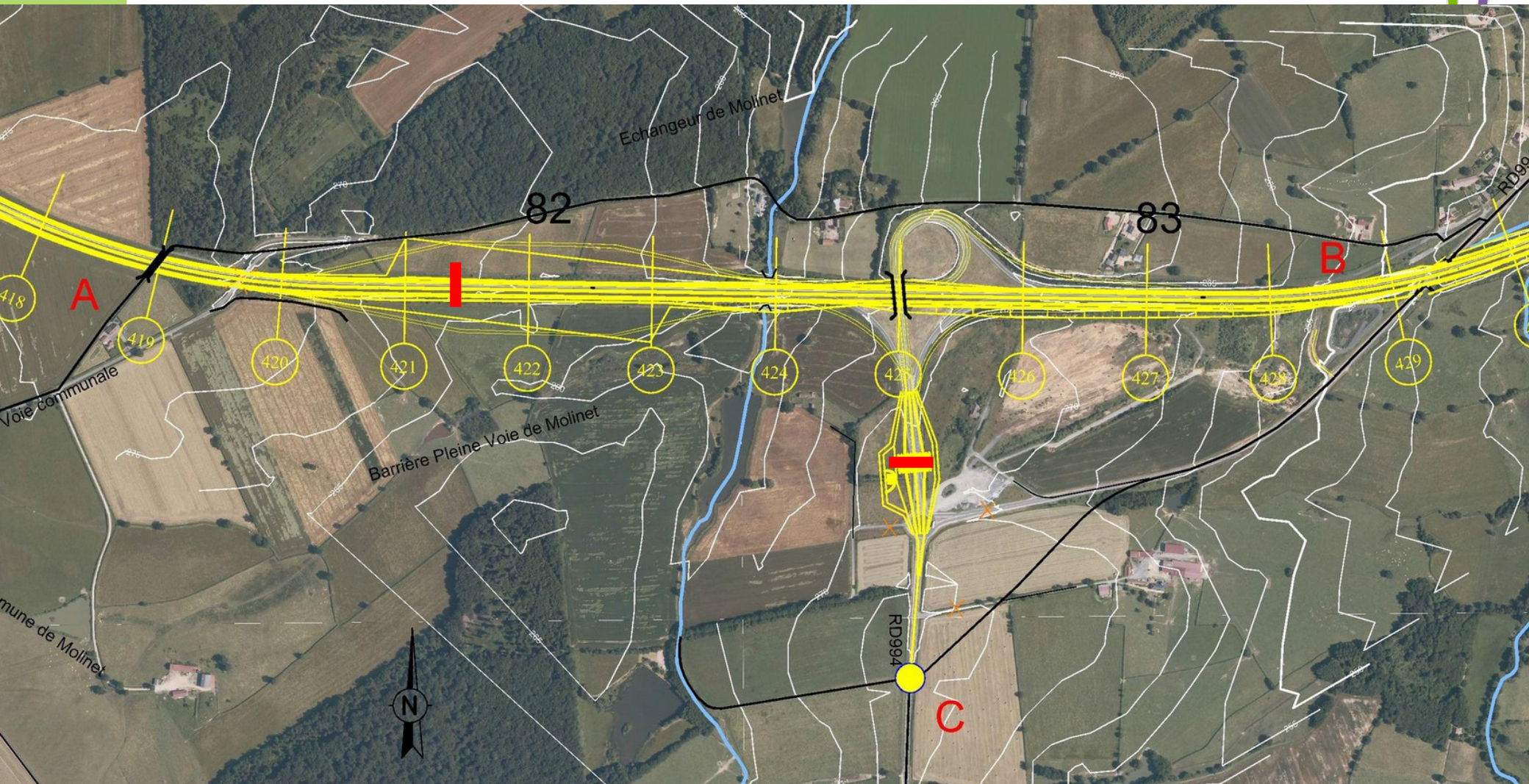

Zoom sur le secteur Montbeugny-Digoin

Échangeur / Barrière Pleine Voie - Montbeugny

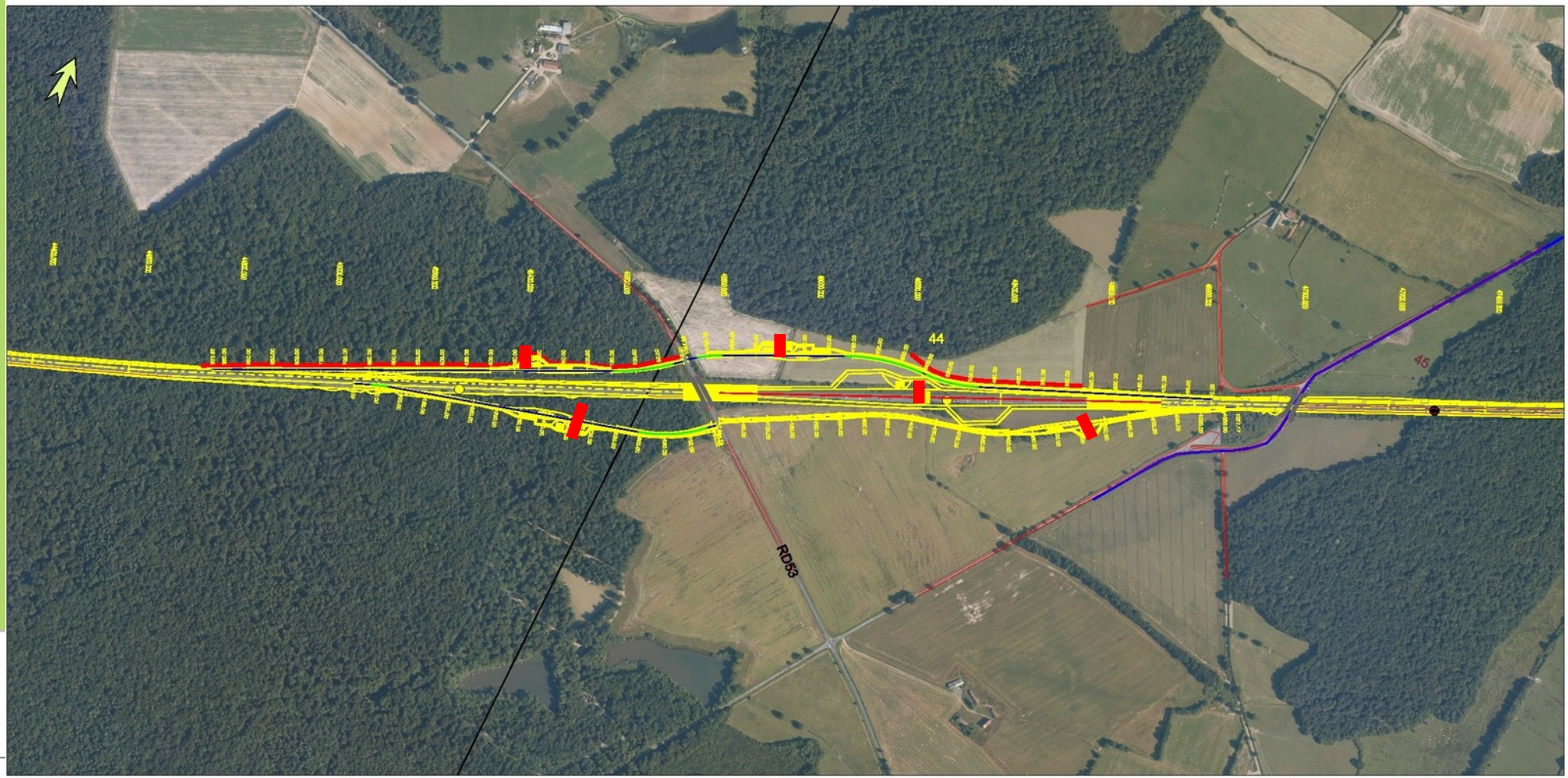

Volume 1

D – Plan général des travaux

planches 7 à 12

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Plan général des travaux 7/12

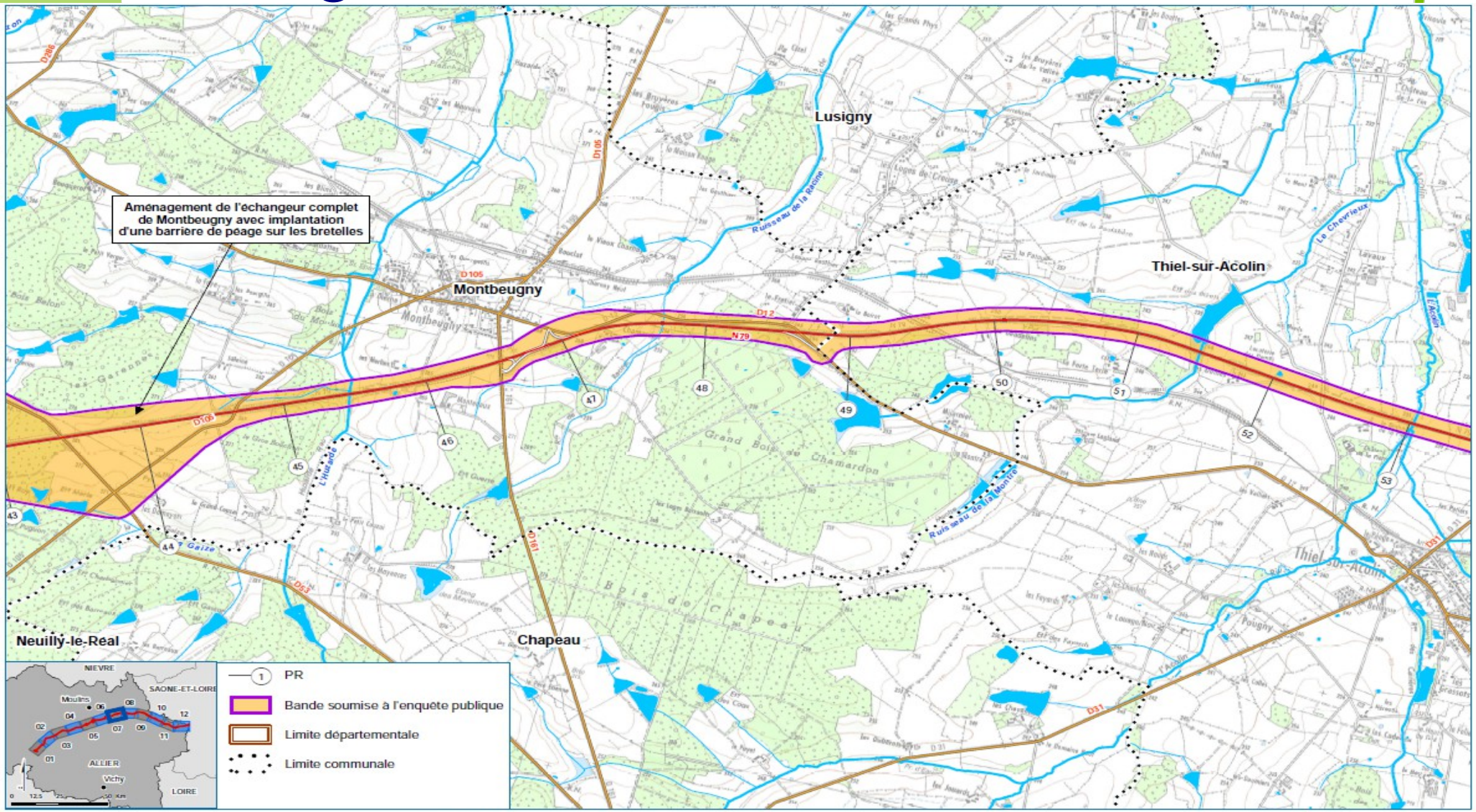

Source : IGN

Realisation : SNC LAVALIN janvier 2015

MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA

SNC·LAVALIN

PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

RCEA_GEN_PlanGeneralTravaux | Planche 7 sur 12

Plan général des travaux 8/12

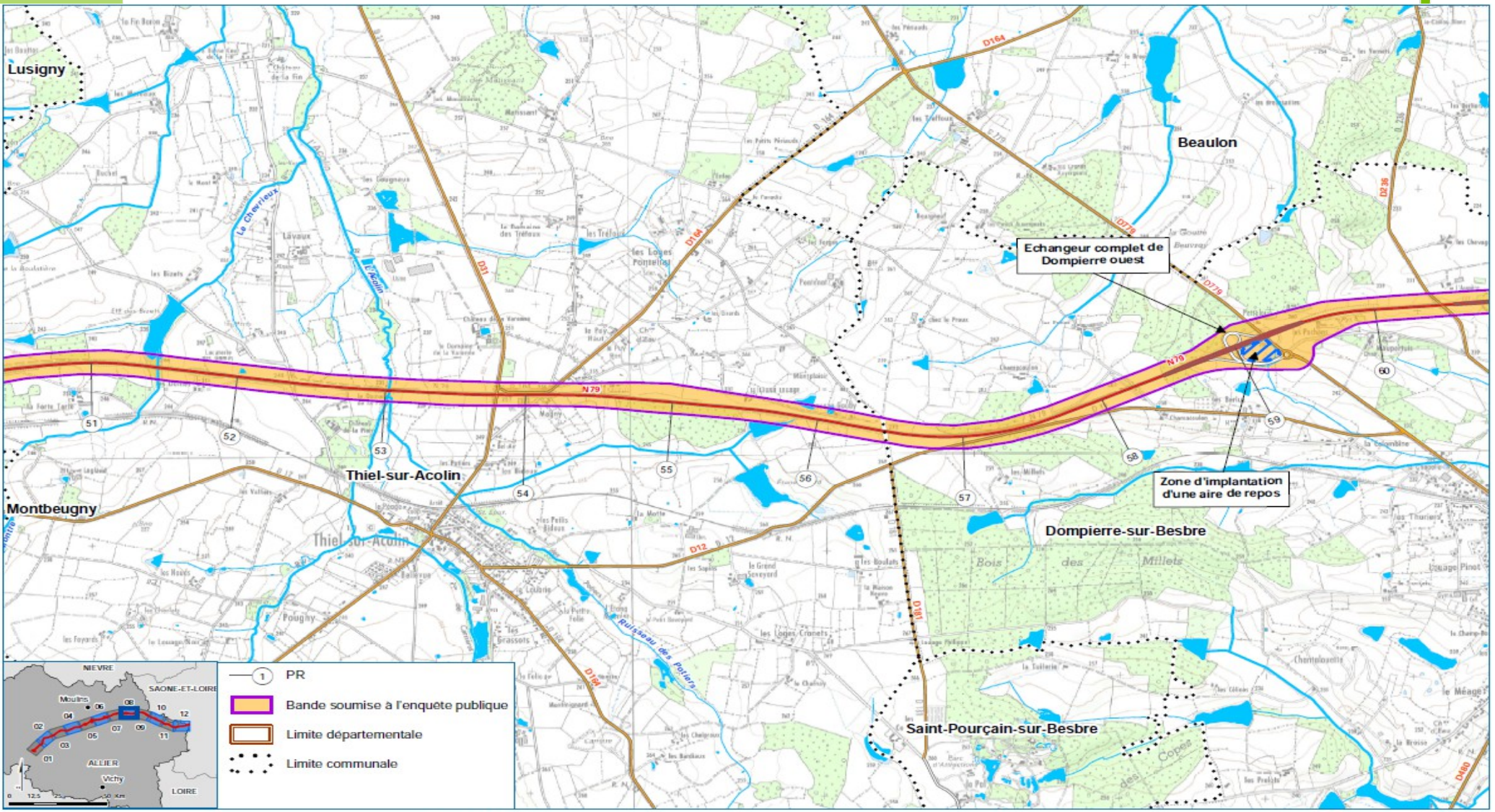

Plan général des travaux 9/12

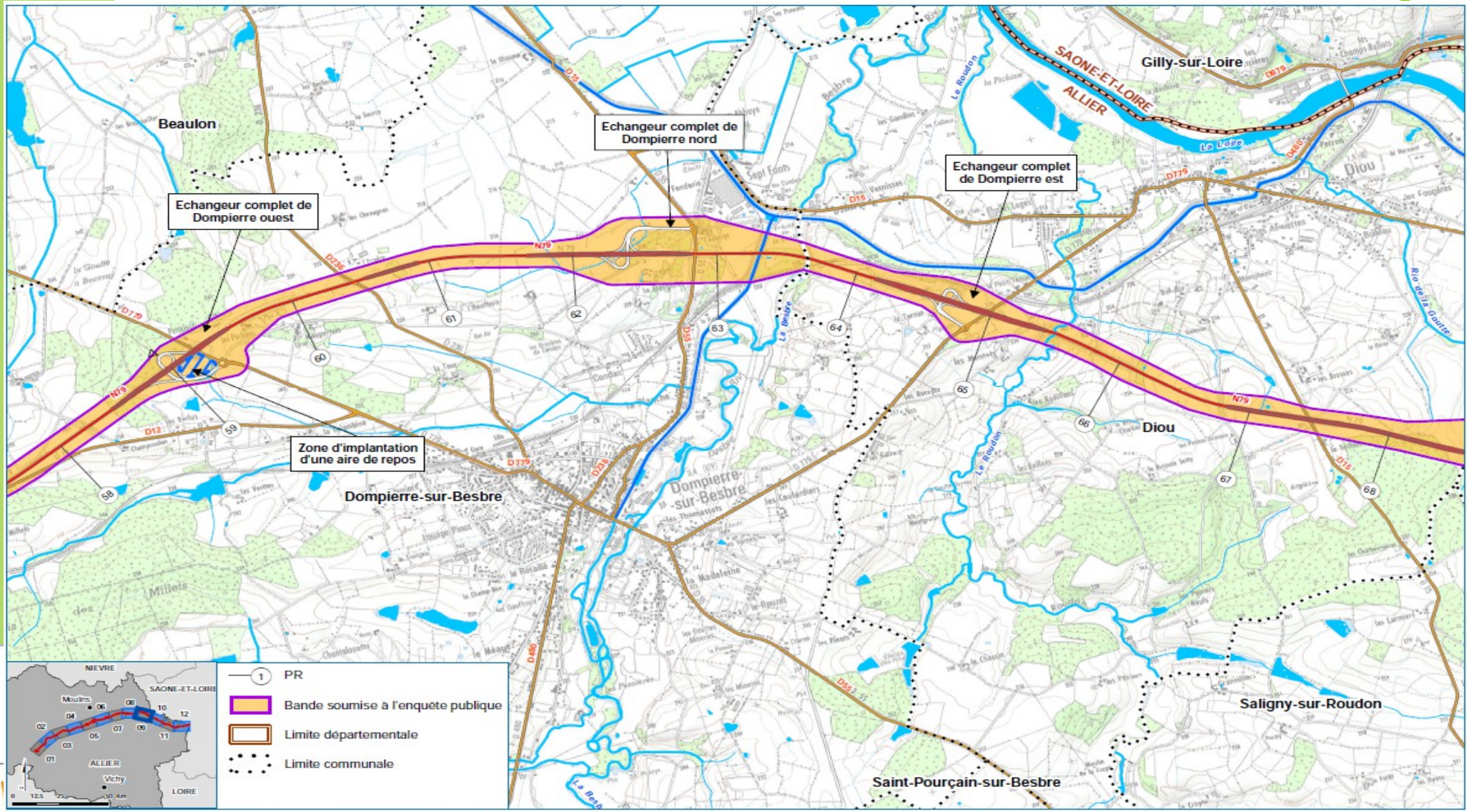

Plan général des travaux 10/12

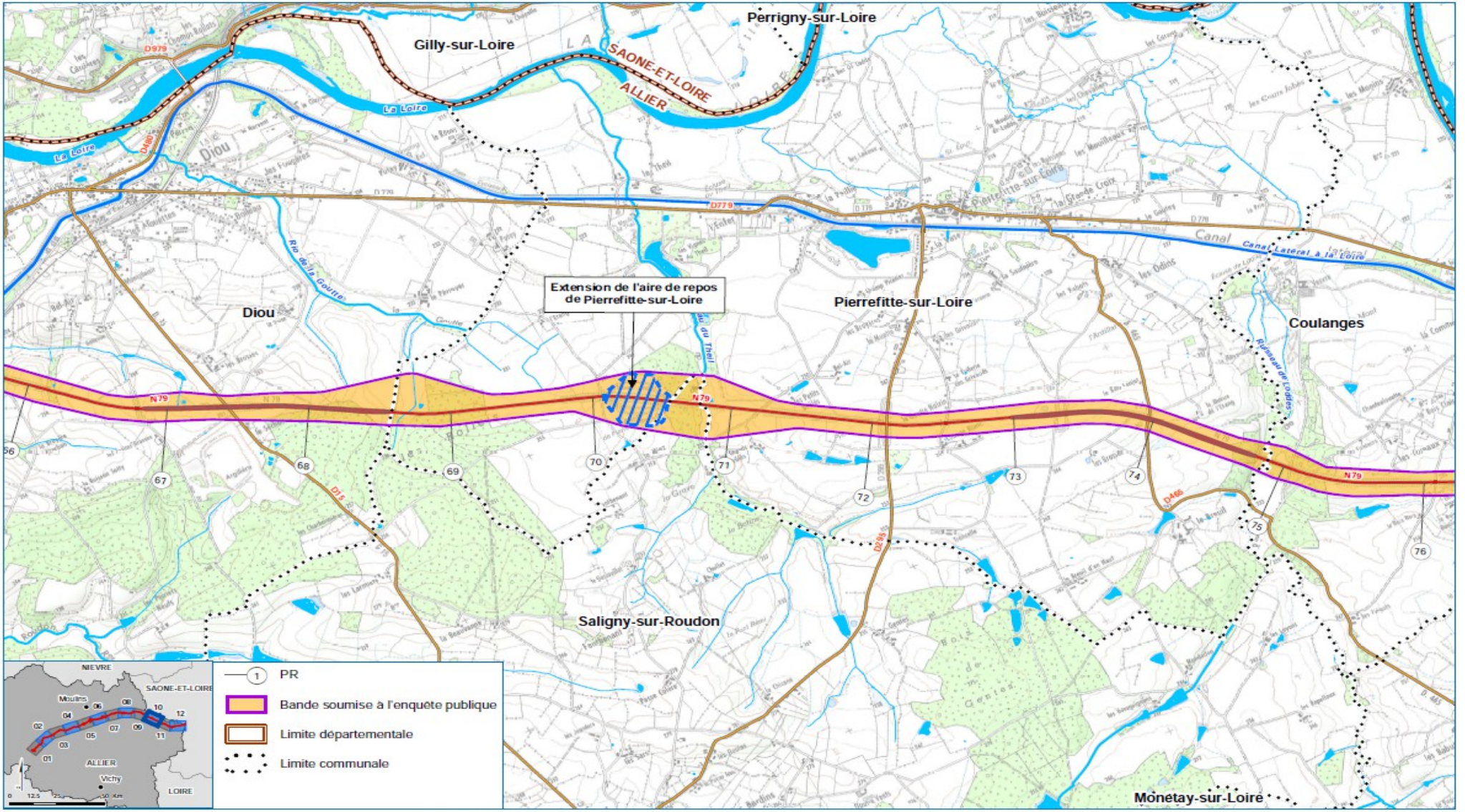

Plan général des travaux 11/12

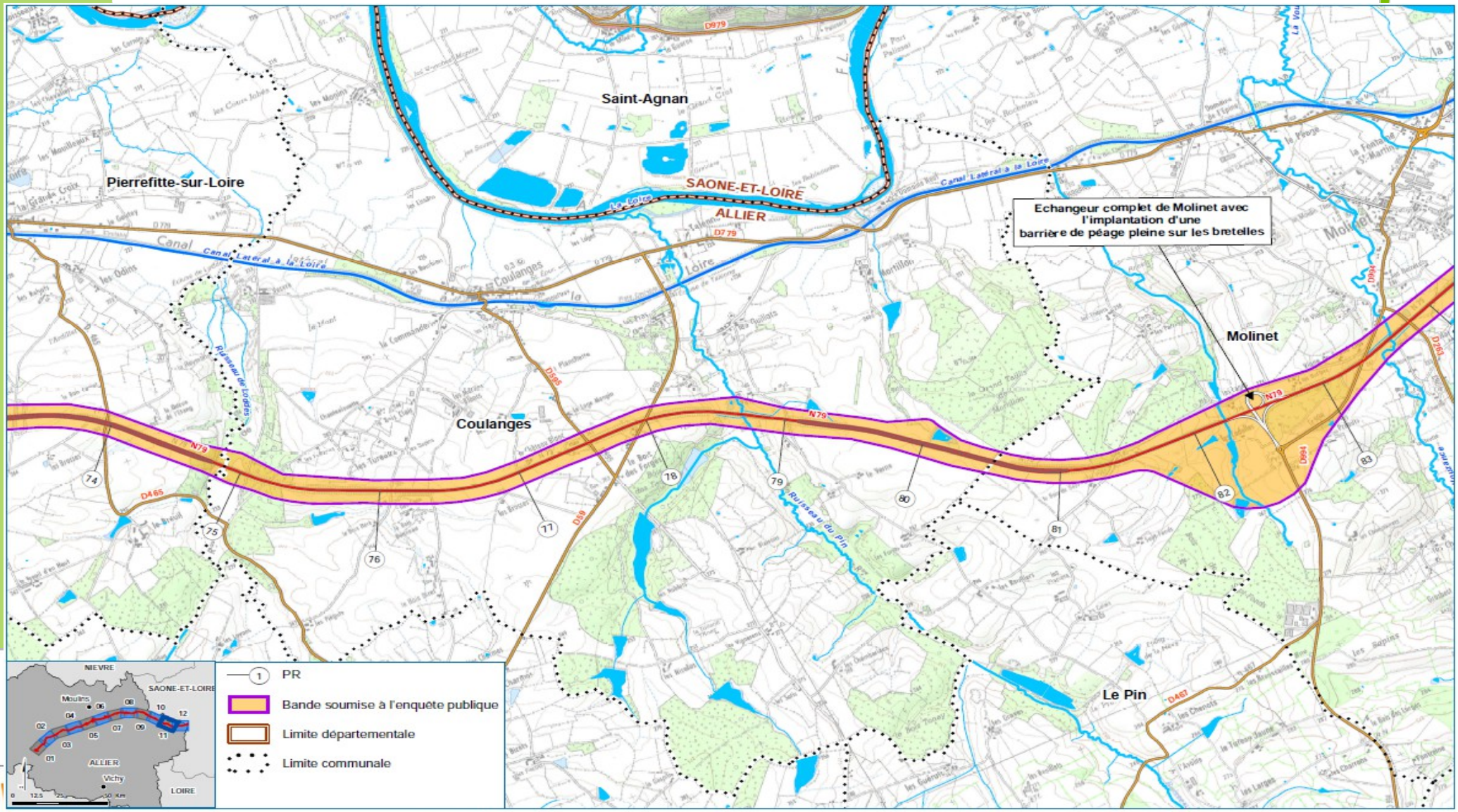

Plan général des travaux 12/12

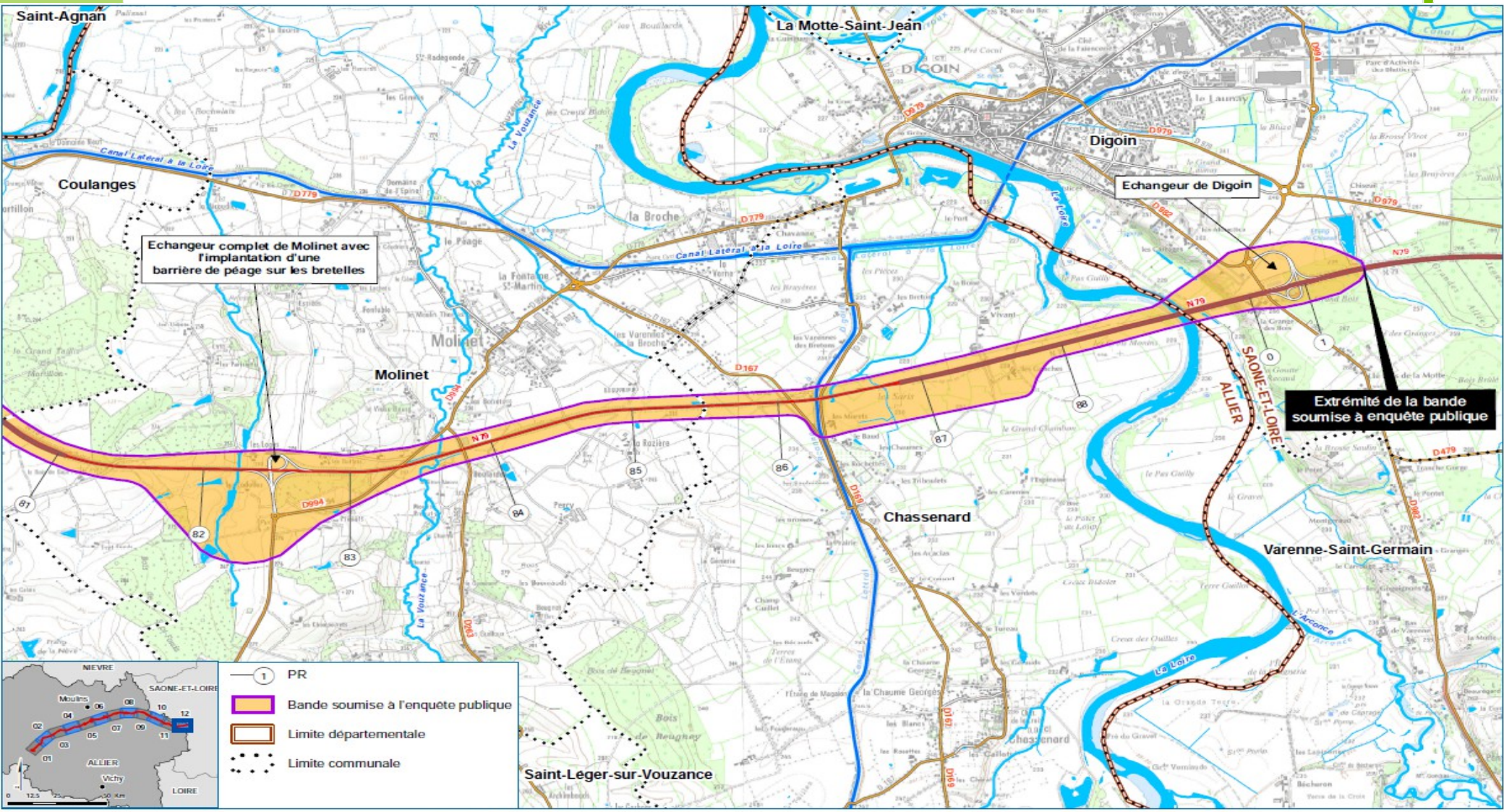

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volumes 2 à 5

F – Étude d'impact

- Résumé non technique
- Analyse de l'état initial du site et de son environnement
- Appréciation des impacts de l'ensemble du programme
- Solution de substitution et raison du choix

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volumes 2 à 5

F – Étude d'impact

- Analyse des effets du projets positifs et négatifs
- Estimation des coûts des mesures Eviter / Réduire/ Compenser
- Compatibilité du projet avec l'affectation des sols
- Évaluation d'incidence Natura 2000
- Méthodologies pour établir l'état initial
- Atlas cartographique
- Annexes : études réalisées

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2

F – Étude d'impact

- **Résumé non technique : il retranscrit de manière simple et synthétique les principales informations contenues au sein de l'étude d'impact**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Appréciation des impacts de l'ensemble du programme

Thème :paysage

D'une manière plus transversale, et compte tenu de la qualité des paysages traversés, les principaux enjeux paysagers à prendre en compte dans le cadre de la concession de la RCEA sont les suivants :

- L'insertion paysagère de l'ouvrage, et notamment :
  - **la gestion des covisibilités avec les éléments forts du paysage,**
  - **la qualité de l'insertion dans des paysages identitaires, à travers le respect des caractéristiques des paysages traversés : entités paysagères, proportions, couleurs, textures,**
  - **la non-aggravation de dégradations en cours et, autant que possible, la contribution un renforcement des identités paysagères,**
  - **le respect de l'intégrité d'ensembles paysagers : ne pas accentuer les effets de coupure déjà générés par la construction de la RCEA,**
  - **une attention spéciale sur les tronçons qui occupent les points les plus vulnérables du paysage : lignes de crêtes, espaces largement ouverts.**

- La lecture du paysage traversé, incluant en particulier :
  - **la mise en scène, chaque fois que cela est possible, les transitions / ruptures entre entités paysagères,**
  - **l'attention aux éléments structurants du paysage : façades de bourg, lisières forestières, motifs identitaires.**

- La maîtrise de l'impact paysager indirect de la voie sur les paysages traversés :
  - **la maîtrise de l'implantation d'activités à proximité de la RCEA, voulant profiter de l' « effet vitrine » ; favoriser un développement qualitatif autour de la RCEA,**
  - **la maîtrise de l'effet vitrine pour le tourisme : la valorisation des points d'appel visibles depuis la RCEA, des paysages traversés ; passant par la maîtrise de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire,**

La valorisation des liens avec le territoire : la RCEA étant un « couloir », les points de contact avec le territoire prennent une importance d'autant plus grande.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2
F – Étude d'impact
Chapitre 4 –

Analyse de l'état initial du site et de son environnement :

Thème qualité de l'air

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Synthèse sur la qualité de l'air

Les campagnes de mesure par tubes passifs (NO_2 et BTEX) réalisées sur le domaine d'étude montrent que les concentrations mesurées en NO_2 sont faibles dans les zones rurales (19,3 µg/m^3 pour les sites ruraux et 12,2 µg/m^3 pour les sites ruraux de fonds) et plus élevées en bordure de la RCEA (36,8 µg/m^3 pour les sites trafic). Néanmoins dès que l'on s'éloigne de la voie, les concentrations baissent très rapidement pour atteindre les niveaux de fond. Ainsi en moyenne annuelle, les valeurs réglementaires sont toutes respectées.

La concentration moyenne annuelle en benzène (0,6 µg/m3) respecte aussi les valeurs réglementaires (2 µg/m3 pour l'objectif de qualité et 5µg/m3 pour la valeur limite).

La campagne de janvier 2014, avec des concentrations mesurées plus faibles qu'en hiver 2010, confirment ces tendances.

La qualité de l'air actuelle peut donc être qualifiée de globalement bonne autour de la RCEA.

En ce qui concerne l'école de Deux-Chaises, les concentrations mesurées en NO2 et en benzène sont très faibles ; 10,5 µg/m3 en moyenne annuelle pour les campagnes de 2009-2010 et 8,5 µg/m3 pour la campagne de 2014. Les concentrations des autres polluants à prendre en compte dans l'ERS n'ont pas été mesures à Deux-Chaises, mais à Sainte-Cécile. Ils seront extrapoles de ces résultats dans la partie modélisation, en tenant compte du fait que :

- les concentrations mesurées en NO_2 par tubes passifs sont en moyennes 2,5 fois supérieures à celles de Deux-Chaises ;
- les concentrations de COV mesurées a Sainte-Cécile sont difficilement exploitables, car elles sont très faibles et inferieures à la limite de quantification de la méthode (cas du 1,3-butadiène), inferieures a la VTR (cas de l'acroléine) ou très élevées et de l'ordre de grandeur de concentrations mesurées en zones urbaines ou industrielles (formaldéhyde et acétaldéhyde).

Pour ces polluants, il sera nécessaire de faire une recherche bibliographique afin de retenir une concentration de fond cohérente avec le milieu concerne. Plus généralement à Sainte-Cécile, les concentrations moyennes mesurées pour les polluants réglementés respectent les valeurs réglementaires, à l'exception du NOx pour lequel le niveau critique pour la protection de la végétation est largement dépassé.

La qualité de l'air actuelle peut donc être qualifiée de bonne dans la bande d'étude.

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2 – F-Étude d'impact – Chapitre 4 - Analyse de l'état initial du site et de son environnement : *thème milieu naturel*

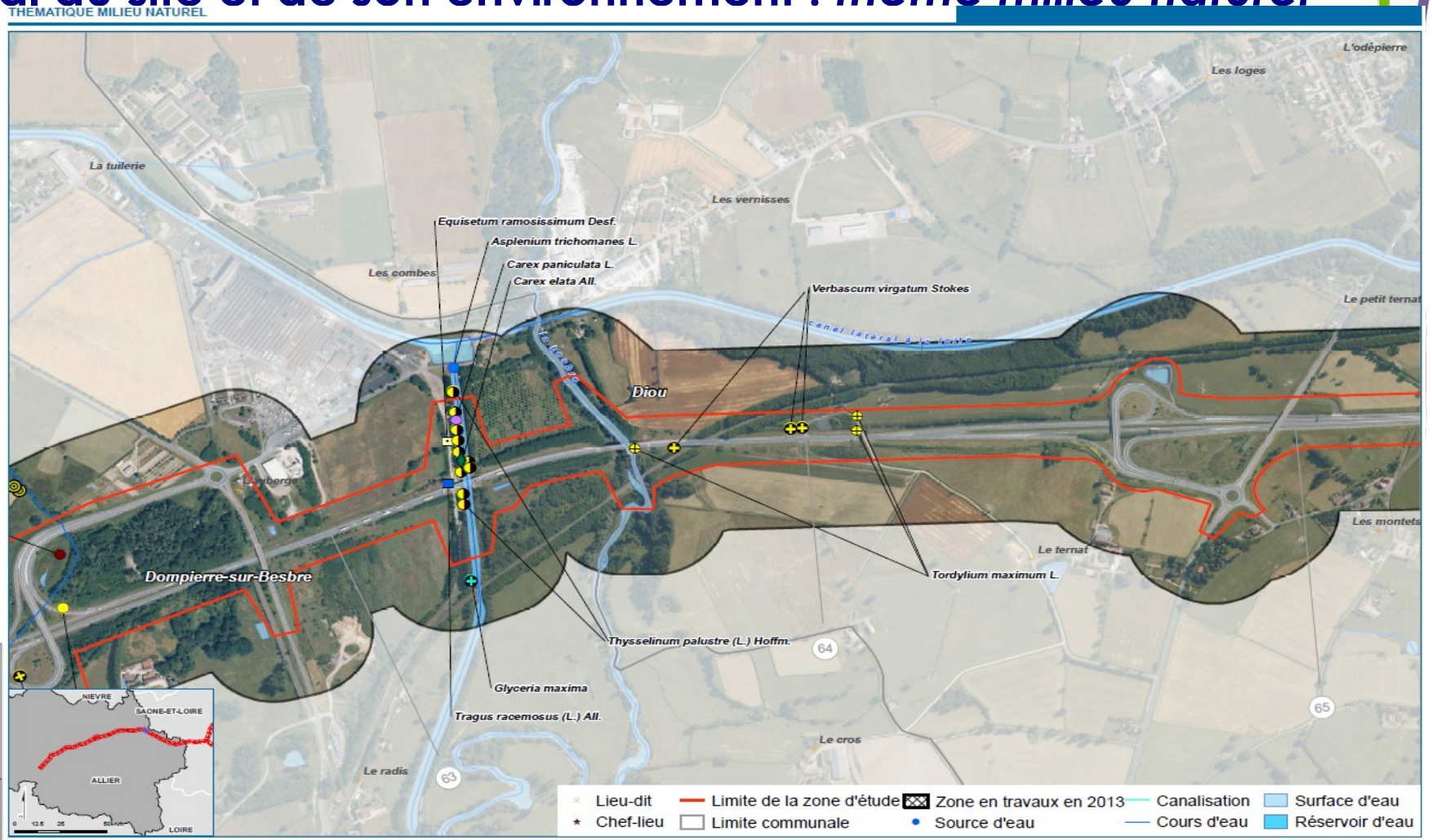

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2 – F-Étude d'impact – Chapitre 4 - Analyse de l'état initial du site et de son environnement : *thème agriculture*

ETUDE AGRICOLE - HYDRAULIQUE AGRICOLE

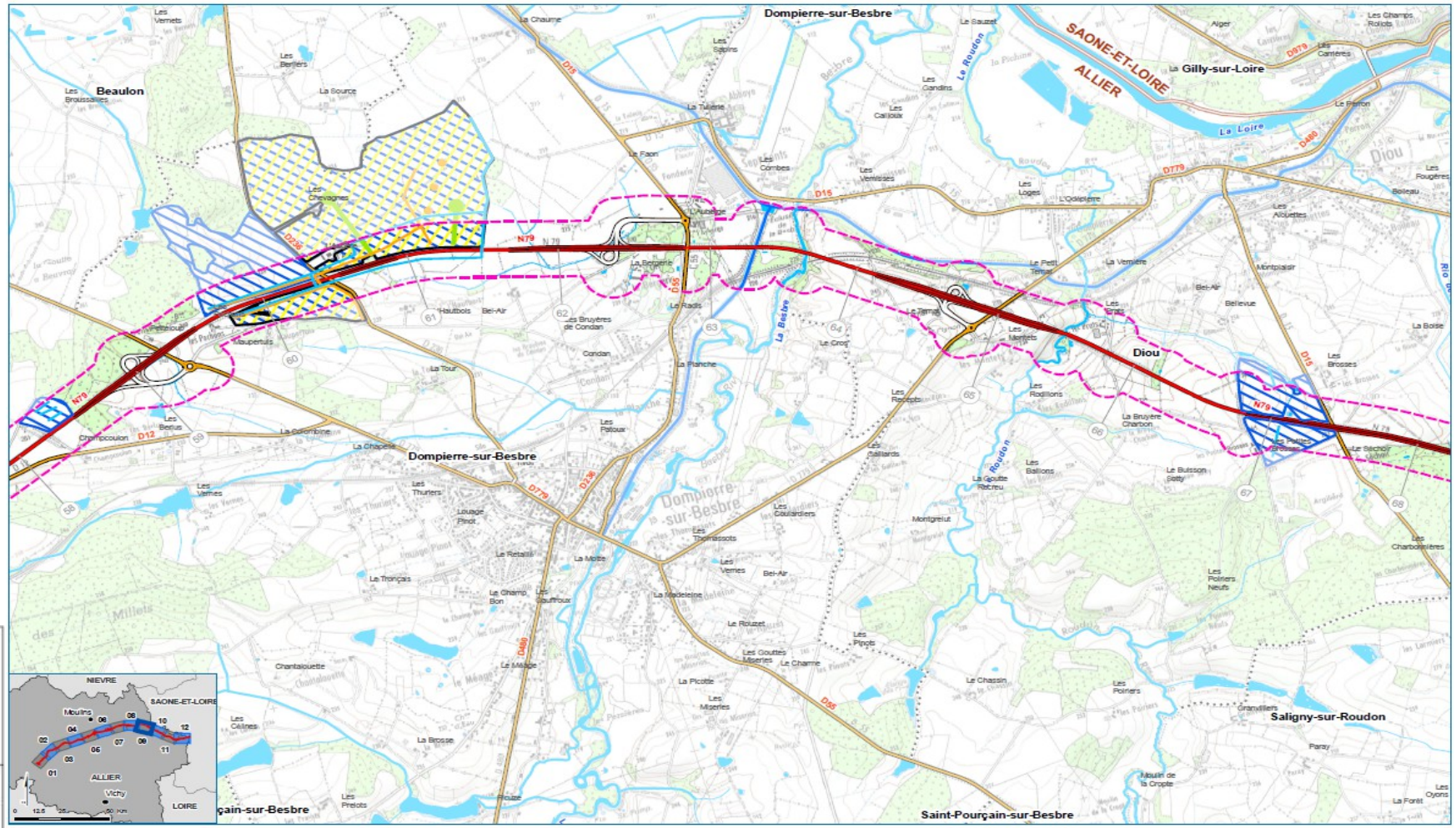

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2
F–Étude d'impact – Chapitre 7

Analyse des effets :
- négatifs et positifs,
- directs et indirects,
- temporaires et permanents
- à court, moyen et long terme sur l'environnement
et
mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs

Thème : eaux souterraines

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Mesures d'évitement ou de réduction

N.B. : le dossier qui sera réalisé dans le cadre de la procédure relative à la Loi sur l'Eau précisera ultérieurement les mesures spécifiques à mettre en œuvre.

Pollutions :

- **Pollution chronique**

Le système d'assainissement des eaux pluviales, composés d'ouvrages de collecte faisant transiter ces eaux dans des bassins de traitement, permettront d'abattre la pollution véhiculée par les eaux de ruissellement provenant de la voirie.

- **Pollution accidentelle**

En cas de pollution accidentelle, toutes les mesures seront prises pour limiter les impacts de cette pollution sur les écoulements souterrains (obturation des sorties de bassins de traitement concernés, mise en place de bottes de paille dégrafées, sacs de sable…).

Il est à noter que les bassins permettront un stockage des pollutions accidentelles. Les eaux polluées seront pompées et évacuées par des entreprises spécialisées.

Les terres polluées seront évacuées et traitées.

Un plan d'alerte et d'intervention sera établi de façon systématique pour les cours d'eau.

- **Pollution saisonnière**

Les mesures édictées dans la partie traitant de l'impact quantitatif de la pollution saisonnière sur les eaux superficielles sont identiques.

Utilisation des eaux souterraines :

Aucune autre mesure particulière n'est proposée.

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2 F–Étude d'impact – Chapitre 7

Après analyse des effets
- ***négatifs et positifs,***
- ***directs et indirects,***
- ***temporaires et permanents***

Identification de mesures pour compenser les effets négatifs

Thème : habitats naturels

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Mesures de compensation

N.B. : les mesures décrites ci-après devront faire l'objet d'approfondissement dans les dossiers qui seront composés ultérieurement par le concessionnaire et en particulier dans le dossier d'évaluation des incidences au titre de la loi sur l'eau et dans le dossier de demande de dérogation « espèces protégées » pour la faune.

Les mesures compensatoires visent à offrir une contrepartie aux effets dommageables non réductibles engendrés par le projet. Les mesures compensatoires proposées consistent en de petits aménagements (plantation de haies et de mares) et à faire évoluer les modes de gestion de certains habitats.

Pour assurer la durabilité des mesures, chacune d'elles fera l'objet d'une assistance lors de sa mise en œuvre et d'un suivi écologique (cf. mesures de suivi au Chapitre 9).

Ces mesures consistent en :

- **création de haies bocagères et bosquets sur un total d'environ 49 000 ml.** Les linéaires de haies à planter concernent :
  - la restructuration du réseau de haies liées au passage faune ;
  - la construction des 14 Tremplins–verts ou hop-over :
  - la compensation des haies détruites par le projet ;
  - la compensation des secteurs buissonnants détruits par le projet.

  Les localisations des linéaires sont indiquées sur la carte des mesures.
- **création de mares de substitution de surface à minima égale aux habitats détruits et autant de sites que ceux détruits.** Il convient donc de réaliser 2 mares à l'échangeur de Montmarault, et 2 mares au niveau du futur échangeur de Toulon-sur-Allier. Il faut ajouter la création de 2 bassins.
- **compensation des habitats détruits.** Par exemple, la destruction des 4483 m² de prairies mésohygrophiles et de 44885 m² de prairies favorables au Cuivré des marais sera largement compensée par la gestion de prairies humides (prairies humides à gérer à Montbeugny 31795 ² ; au Grand Louage 52413 m² ; à l'est de l'aire de Pierrefitte-sur-Loire 25642 m², etc.), les destructions de 8977 m de haies seront compensées par la plantation de 29600 m de haies.

Le tableau suivant donne la surface des différents sites pré-identifiés pour la mise en œuvre de mesures compensatoires par évolution des pratiques de gestion actuelles.

Dossier préalable à l'enquête DUP

<u>Étude d'impact -</u> Mesures de compensation *habitats naturels :*

Création de haies bocagères

Création de mares de substitution

Compensation d'habitats détruits : gestion de prairies humides, ….

Identification de sites propices aux transferts d'habitat

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Étude d'impact :

Impacts du projet sur l'ambiance acoustique et mesures associées

Solutions envisagées

Le nombre d'habitations à protéger s'élève à 98. La recherche de solutions de protection s'est appuyée sur des modélisations au droit de toutes ces habitations. L'implantation et le dimensionnement de chaque protection ont été étudiés au plus juste. Les aménagements proposés permettent de protéger efficacement ces habitations et bénéficient également à d'autres bâtiments en diminuant leur niveau d'exposition en façade.

Les solutions proposées viennent en complément des protections existantes et se composent de :

- 10 écrans antibruit ;
- 23 buttes ;
- 30 isolations de façade.

Tableau récapitulatif

Le tableau ci-après indique les habitations à protéger, la localisation et les principales caractéristiques des protections acoustiques proposées.

Le numéro des habitations figure sur les planches présentant les zooms sur les secteurs concernés.

La hauteur des écrans est donnée par rapport à l'altitude de l'accotement de la chaussée. La hauteur des buttes est donnée par rapport à la cote du terrain naturel.

Estimation sommaire du coût des protections

Les estimations des coûts des protections acoustiques sont présentées au Chapitre 12.3 -

Dossier préalable à l'enquête DUP

Protections acoustiques - Commune de Montbeugny

[Zoom 18 - Commune de Montbeugny - Lieu-dit "Chamardon"] - Ecran 5

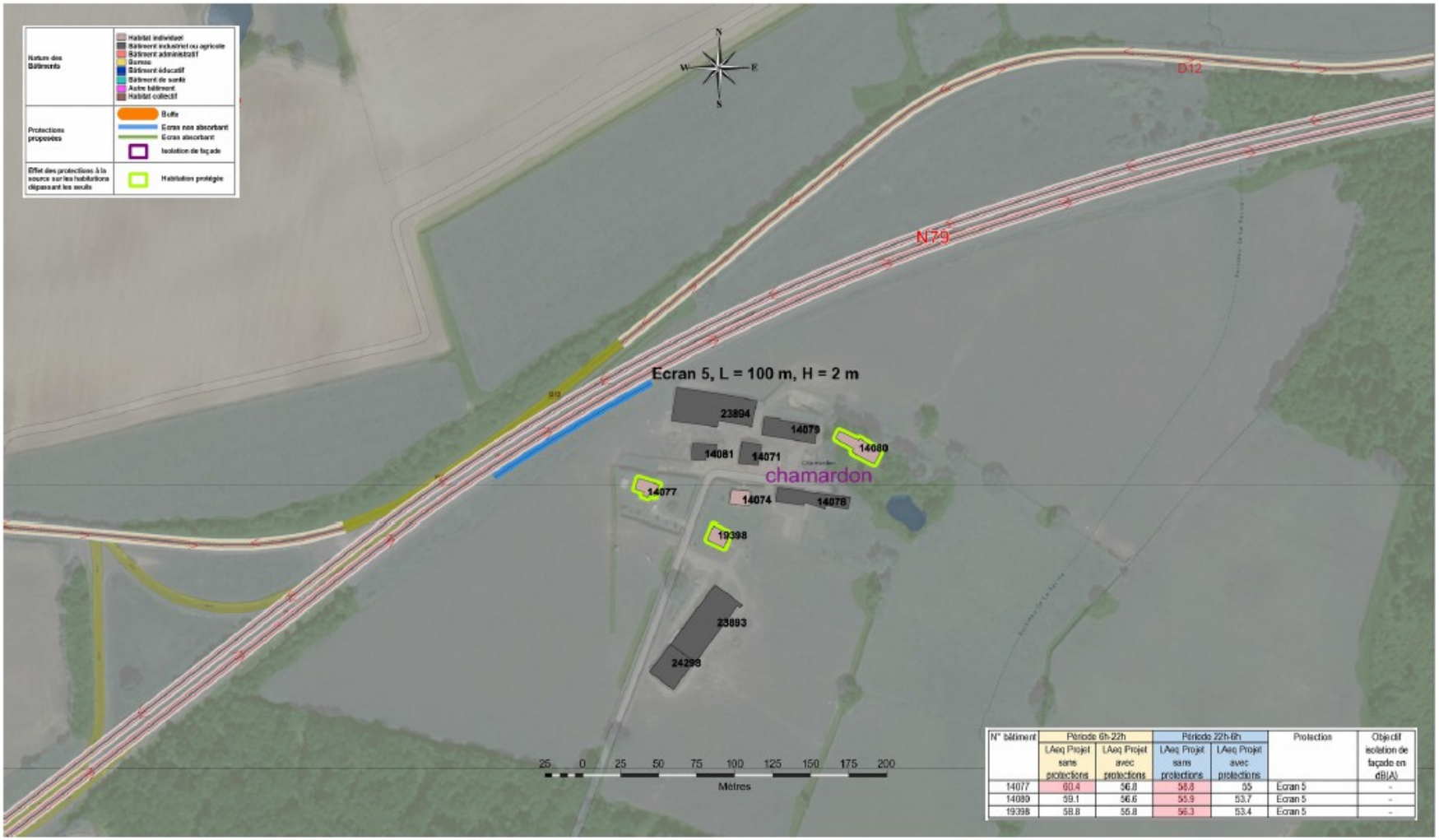

N° bâtiment	Période 6h-22h		Période 22h-6h		Protection	Objectif isolation de façade en dB(A)
	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections		
14077	60.4	56.8	58.8	55	Ecran 5	-
14080	59.1	56.6	55.9	53.7	Ecran 5	-
19398	58.8	56.8	56.3	53.4	Ecran 5	-

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Protections acoustiques - Commune de Thiel-sur-Acolin

[Zoom 20 - Commune de Thiel-sur-Acolin - Lieux-dits "Magny" et "Le louage saunier"] - Buttes 17 et 18, écran 6, isolation de façade

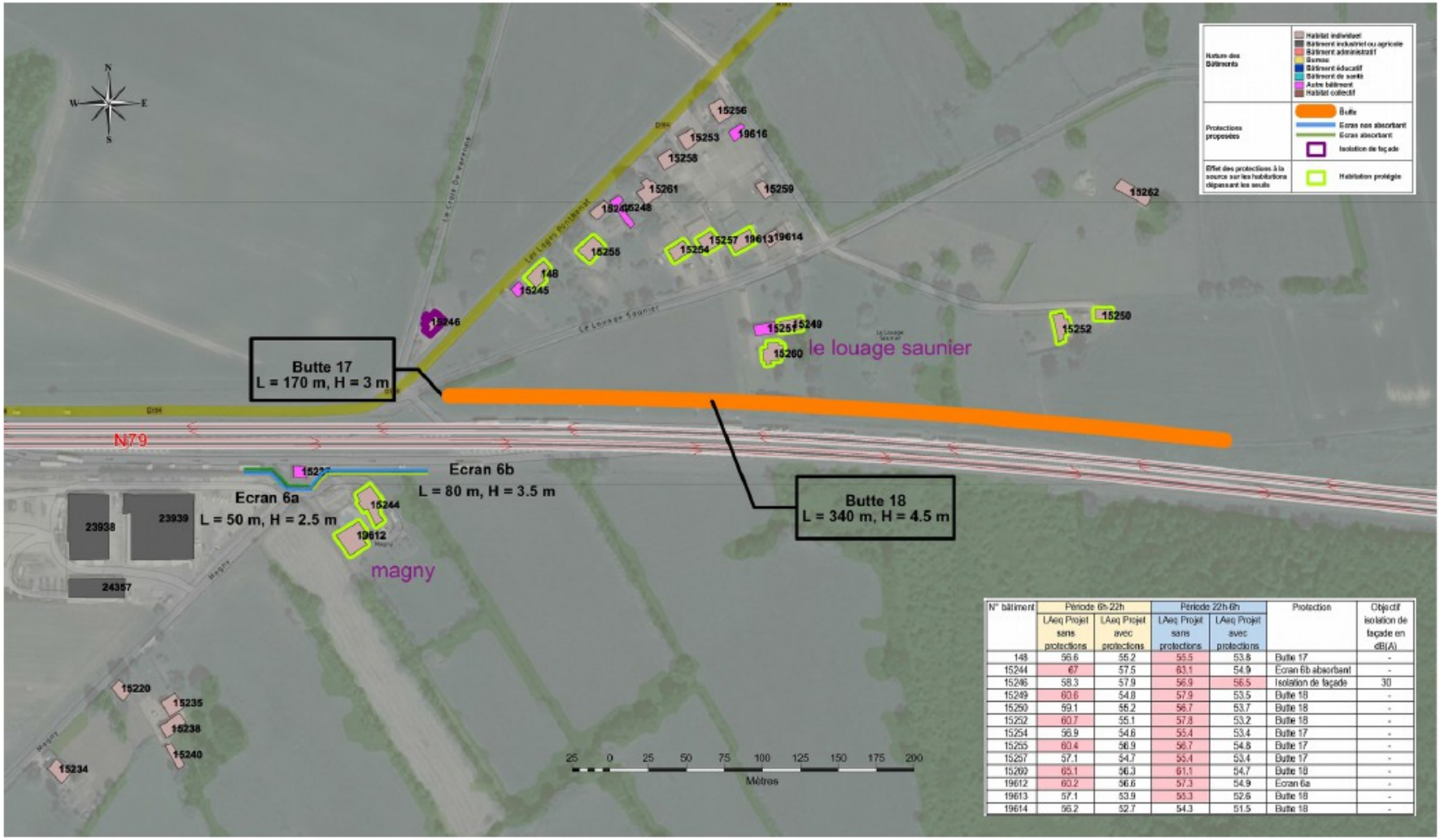

N° bâtiment	Période 6h-22h		Période 22h-6h		Protection	Objectif isolation de façade en dB(A)
	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections		
148	56.6	55.2	55.5	53.8	Butte 17	-
15244	67	57.5	63.1	54.9	Ecran 6b absorbant	-
15246	58.3	57.9	56.9	56.5	Isolation de façade	30
15249	60.6	54.8	57.9	53.5	Butte 18	-
15250	59.1	55.2	56.7	53.7	Butte 18	-
15252	60.7	55.1	57.8	53.2	Butte 18	-
15254	56.9	54.6	55.4	53.4	Butte 17	-
15255	60.4	56.9	56.7	54.8	Butte 17	-
15257	57.1	54.7	55.4	53.4	Butte 17	-
15259	65.1	56.3	61.1	54.7	Butte 18	-
19612	60.2	56.6	57.3	54.9	Ecran 6a	-
19613	57.1	53.9	55.3	52.6	Butte 18	-
19614	56.2	52.7	54.3	51.5	Butte 18	-

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Protections acoustiques - Commune de Diou

[Zoom 23 - Commune de Diou - Lieu-dit "Le ternat"] - Butte 22

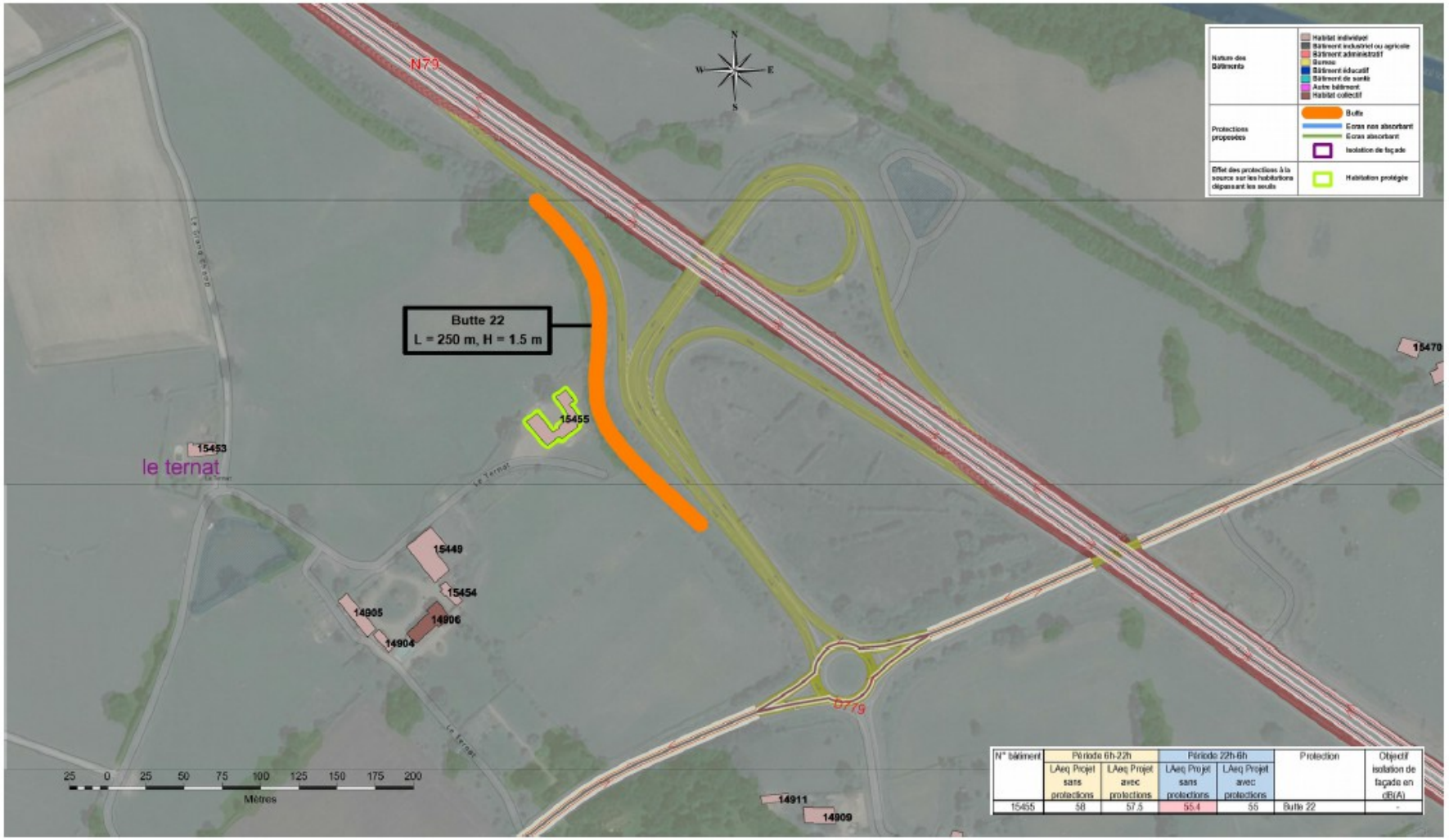

N° bâtiment	Période 6h-22h		Période 22h-6h		Protection	Objectif isolation de façade en dB(A)
	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections		
15455	58	57.5	55.4	55	Butte 22	-

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Protections acoustiques - Commune de Chassenard

[Zoom 32 - Commune de Chassenard -Lieux-dits "Vivant" et "Les ganches"] - Ecran 13 et isolation de façade

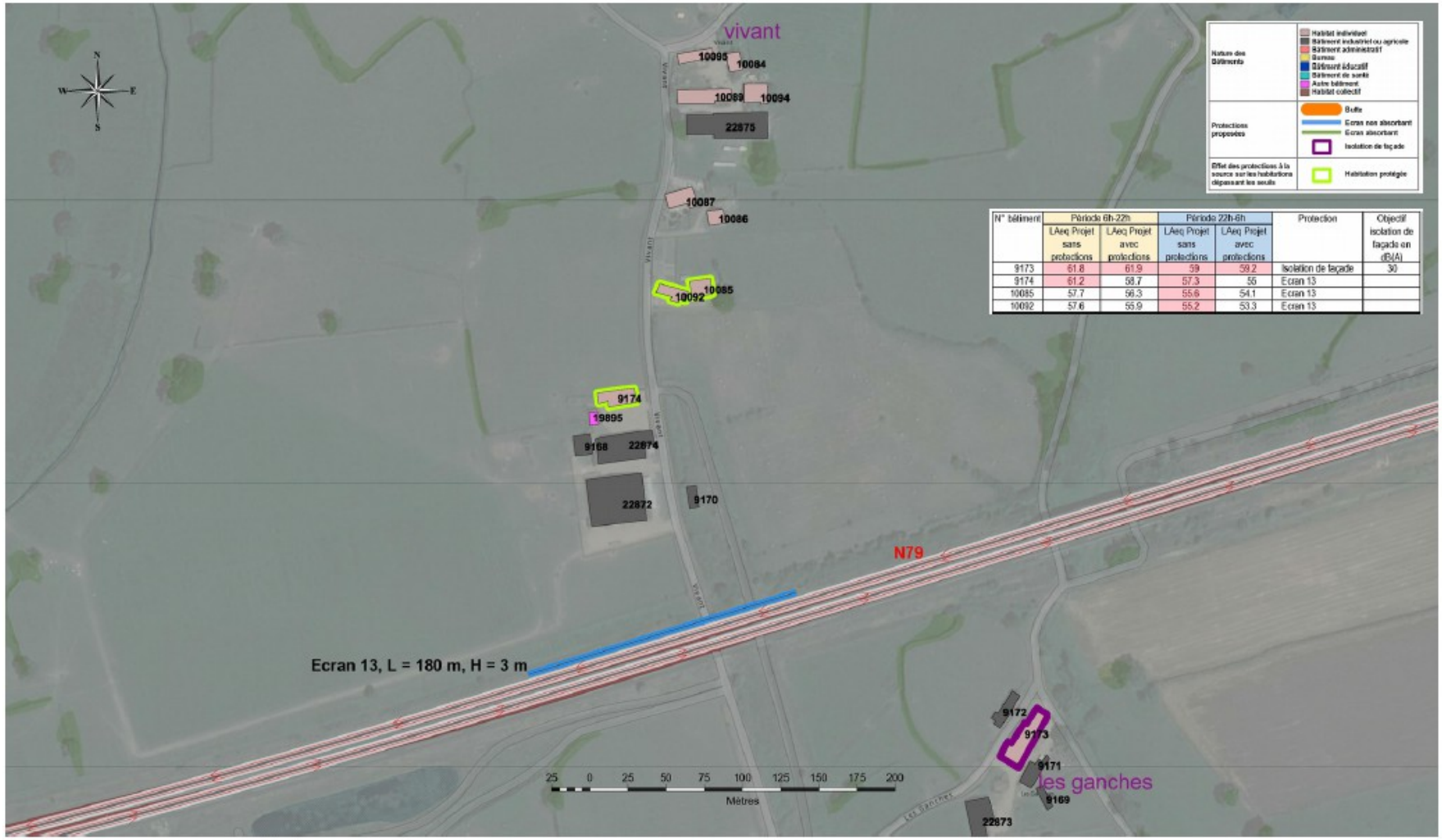

N° bâtiment	Période 6h-22h		Période 22h-6h		Protection	Objectif isolation de façade en dB(A)
	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections		
9173	61.8	61.9	59	59.2	Isolation de façade	30
9174	61.2	58.7	57.3	55	Ecran 13	
10085	57.7	56.3	55.6	54.1	Ecran 13	
10092	57.6	55.9	55.2	53.3	Ecran 13	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Objectifs paysagers Impacts et mesures

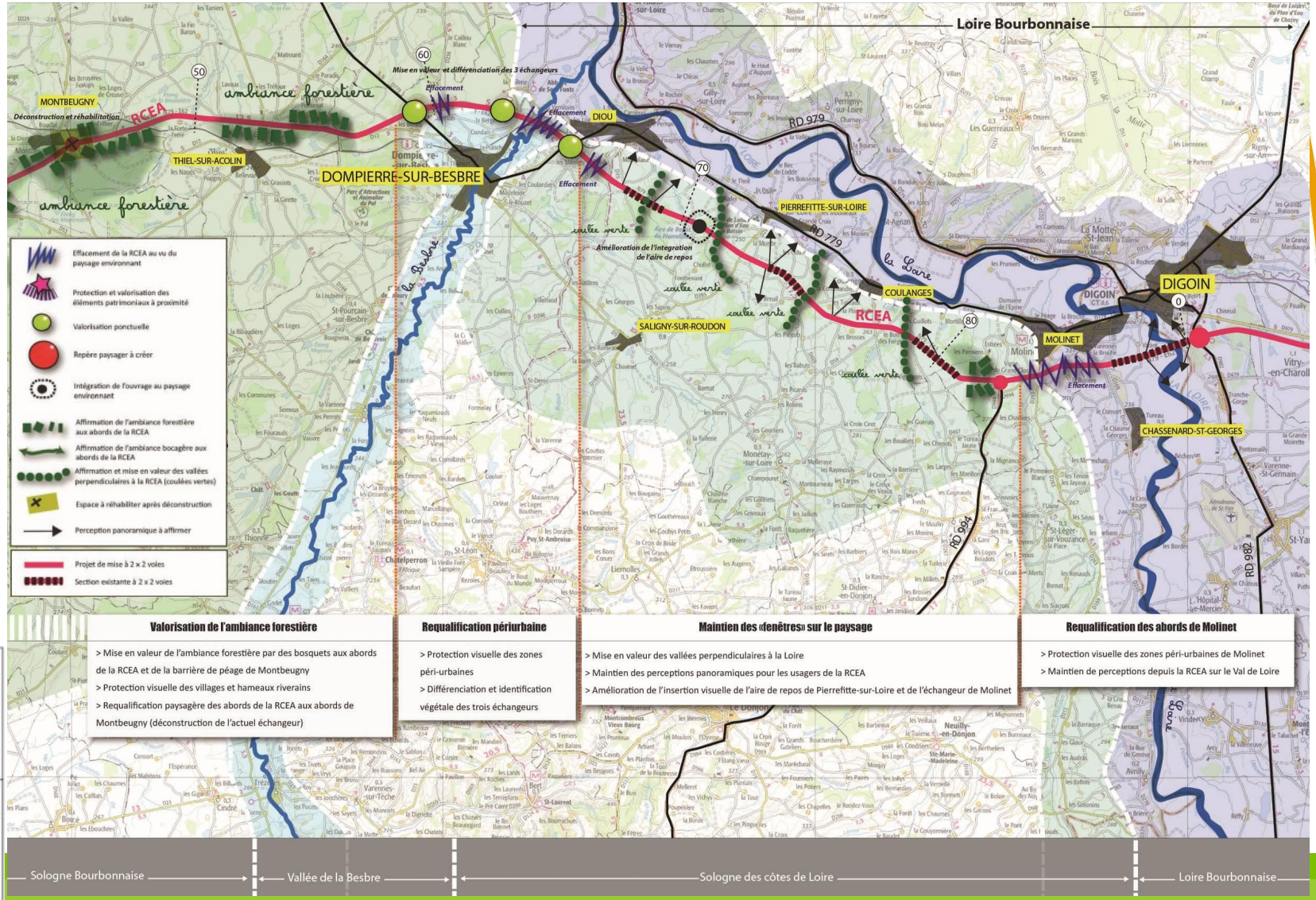

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Aménagement paysager Échangeur de Molinet

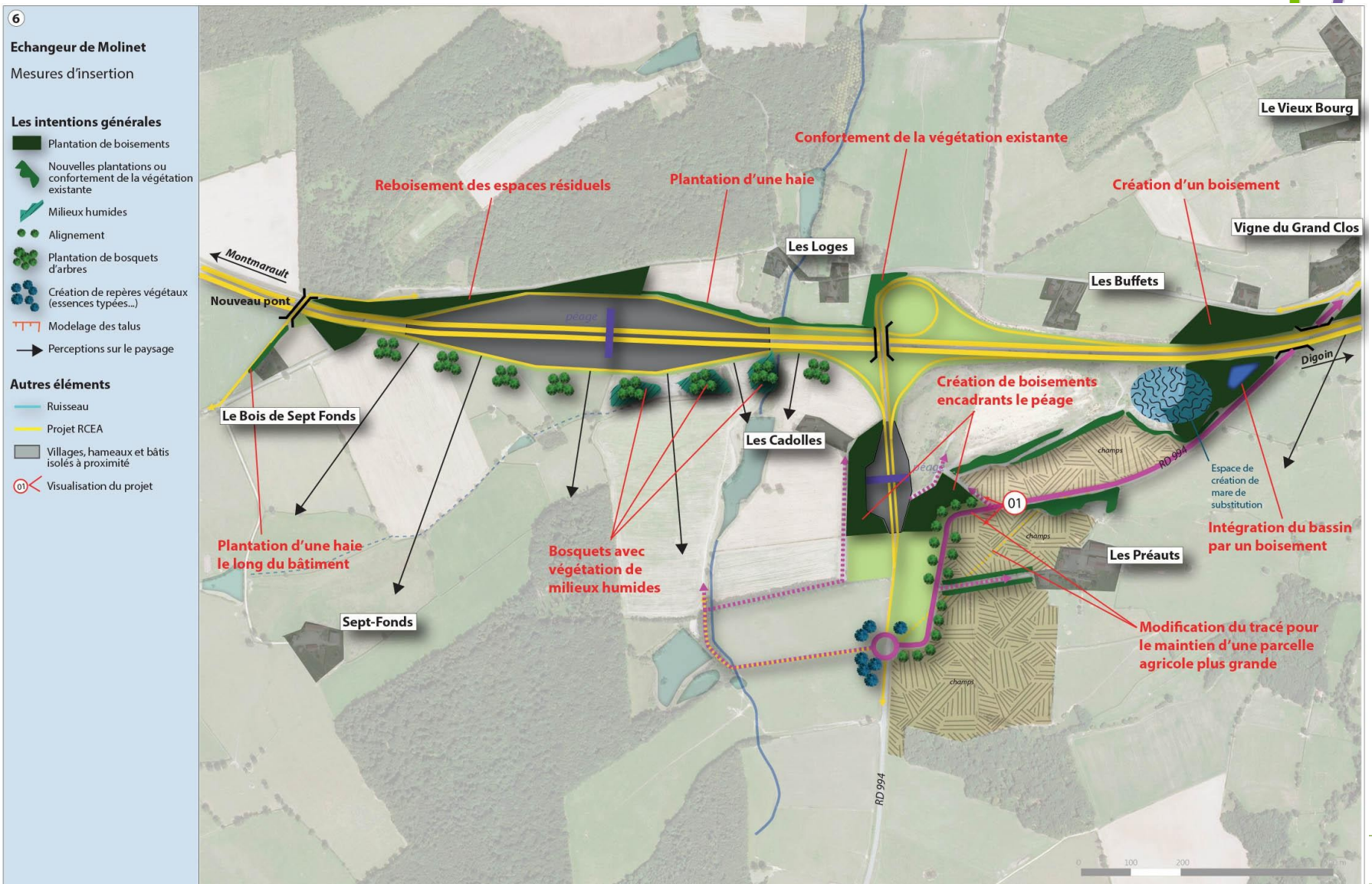

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 7 – Evaluation économique et sociale

Appréciation de l'intérêt de la réalisation du projet :

- Présentation du contexte socio-économique régional des transports
- Analyse stratégique : situation existante, objectifs du projet
- Analyse des effets du projet en terme sociaux, environnementaux et économiques

- Synthèse présentant les estimations sur le niveau d'atteinte des objectifs et sur les effets du projet, déclinés par catégorie d'acteurs : usagers (VL et PL) riverains, concessionnaire futur...

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Volume 8 – Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

- **Réduction d'Espace Boisé Classé (EBC)**
- **Complément apporté au règlement de différentes zones afin de permettre les travaux sur le RCEA d'affouillements et de terrassements notamment**

Calendrier

- **COPIL le 12 janvier 2015**

- **3 Réunions publiques :**
  13 janvier 2015 à Montmarault
  14 janvier 2015 à Dompierre-sur-Besbre
  15 janvier 2015 à Toulon-sur-Allier

- **Consultations Inter Services (locale et nationale) : de février 2015 à juin 2015**

- **Avis Autorité environnementale : de juillet à octobre 2015**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Calendrier

- **Enquête publique : janvier/février 2016**
- **Décret DUP : début 2017**
- **Signature du contrat de concession : mi-2018**
- **Études et procédures : 2018/2019**
- **Travaux : 2019/2020**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Information - Communication

- **Site internet DREAL - rubrique RCEA**
- **Mise en ligne :**

  *** des comptes-rendus du COPIL**

  *** des comptes-rendus des réunions publiques**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Merci de votre attention

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie